



**NAMUR
CAPITALE**

Département de
Gestion financière

Conseil communal
du 24 juin 2025

EXERCICE 2025

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°1

Note d'explications

Table des matières

Préalable.....	5
A. Service ordinaire.....	7
1. Résultats de la MB1, fonds de réserve et provisions et Plan Oxygène	9
1.1. Résultats de la MB1-2025 ordinaire	9
1.2. Fonds de réserve et provisions.....	11
1.3. Plan Oxygène de la Région wallonne	12
2. Situation des recettes après MB1-2025	14
3. Situation des dépenses après MB1-2025	18
4. Suivi des coefficients de dépenses de personnel et de fonctionnement après MB1-2025	24
4.1. Balises de personnel et de fonctionnement.....	24
4.2. Suivi des dépenses de personnel.....	24
4.3. Suivi des dépenses de fonctionnement.....	24
B. Service extraordinaire	25
1.1. Résultats de la MB1-2025 et fonds de réserve extraordinaire	27
1.2. Dépenses (programme d'investissements)	27
1.3. Recettes (voies de financement).....	30
C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales.....	33
1. Préalable.....	35
2. Evaluation du plan de gestion actualisé au regard de la MB1-2025	36
2.1. Résultat et écarts en recettes et dépenses ordinaires.....	36
2.2. Résultat attendu du budget 2025 selon le plan de gestion actualisé	37
2.3. Résultat effectif selon le budget 2025 après MB1	37
2.4. Ecart détaillé en recettes : ajustements réalisés en MB1-2025.....	37
2.5. Ecart détaillé en dépenses : ajustements réalisés en MB1-2025.....	45
3. Projections actualisées 2026-2030.....	53
3.1. Préalable.....	53
3.2. Rappel des résultats de la projection 2023-2027	54
3.3. Résultats de la projection 2026-2030.....	54
4. Suivi des ratios d'endettement	56
4.1. Ratio du volume de la dette	56
4.2. Ratio des charges financières	56
D. Annexes :.....	57
1. Tableaux d'évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement.....	59
2. Évolution de la charge nette de la dette	61
3. Projections 2026-2030 après MB1-2025	65

Préalable

Madame la Bourgmestre faisant fonction,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Objet : Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2025

La présente note porte sur les principales caractéristiques des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2025.

D'emblée, il est important de signaler que pour des raisons d'organisation interne (surcharge de travail et manque d'effectifs), le Département de Gestion financière n'est pas en mesure d'introduire le compte 2024 de façon concomitante à cette MB1-2025, contrairement aux prescrits prévus à l'article 10 du RGCC (Règlement Général sur la Comptabilité Communale – Arrêté du GW du 14/08/2007), et qu'il n'est dès lors pas possible de substituer aux résultats budgétaires présumés de l'exercice 2024, les résultats effectifs du compte 2024.

Le compte 2024 n'étant pas clôturé, il n'est dès lors pas possible non plus d'intégrer les recettes dites « compensatoires » au service ordinaire (recettes n'ayant pas pu être constatées au compte 2024).

Une modification budgétaire « technique » sera dès lors présentée dès que possible afin de répondre aux prescrits de l'article 10 du RGCC, à savoir l'incorporation des résultats effectifs du compte 2024 et des recettes dites « compensatoires ».

Plusieurs ajustements sont opérés en fonction d'éléments nouveaux intervenus en recettes et en dépenses depuis la confection du budget initial 2025. Il s'agit notamment :

- De l'ajustement de la dotation au Fonds des Communes et des recettes additionnelles ;
- De l'ajustement des crédits budgétaires liés à la tranche 2024 effective du crédit Oxygène ;
- Des diminutions techniques et des mesures de gestion prises en dépenses de fonctionnement ;
- De l'ajustement des dotations versées au CPAS suite à l'élaboration de son budget initial 2025 ;
- De l'intégration du Plan d'embauche 2025 validé par le Collège en sa séance du 15 avril 2025.

En ce qui concerne les ajustements budgétaires relatifs aux constats du compte, ceux-ci seront pris en considération lors des modifications budgétaires finales comme c'est déjà le cas depuis plusieurs exercices, et ce afin d'avoir un recul suffisant sur l'utilisation des différents crédits budgétaires.

Par ailleurs, les modifications budgétaires finales traduiront également les derniers ajustements à réaliser au niveau des dépenses de personnel et de dette.

Je profite de cette note pour remercier l'ensemble des services et départements pour leur parfaite collaboration à l'occasion de l'établissement de ces premières modifications budgétaires de l'année.

Je vous prie de croire, Madame la Bourgmestre faisant fonction, Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil communal, en l'assurance de ma parfaite considération et me tiens à votre entière disposition pour tout complément d'information.



Jorick FORAIN,
Chef de service

A. Service ordinaire

1. Résultats de la MB1, fonds de réserve et provisions et Plan Oxygène

1.1. Résultats de la MB1-2025 ordinaire

Le service ordinaire correspond au budget d'exploitation. Celui-ci reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice budgétaire.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre le budget initial 2025 (adopté en séance du Conseil communal du 17 décembre 2024 et approuvé par l'Autorité de tutelle le 20 janvier 2025) et la première modification budgétaire de l'exercice 2025.

Libellé	BI-2025	MB1-2025	Variation p/r au BI-2025 (€)	Variation p/r au BI-2025 (%)
Recettes de prestations	8.641.589,76 €	8.746.589,76 €	+ 105.000,00 €	+ 1,22%
Recettes de transferts	226.483.766,21 €	225.043.503,49 €	- 1.440.262,72 €	- 0,64%
Recettes de dette	6.496.208,92 €	6.496.208,92 €	0,00 €	0,00%
Recettes de prélèvement	50.287.277,71 €	50.287.277,71 €	0,00 €	0,00%
Recettes totales de l'exercice propre	291.908.842,60 €	290.573.579,88 €	- 1.335.262,72 €	- 0,46%
Dépenses de personnel	111.620.660,45 €	112.008.569,04 €	+ 387.908,59 €	+ 0,35%
Dépenses de fonctionnement	43.722.118,05 €	42.025.065,57 €	- 1.697.052,48 €	- 3,88%
Dépenses de transferts	78.873.402,65 €	79.640.289,07 €	+ 766.886,42 €	+ 0,97%
Dépenses de dette	37.279.539,44 €	32.963.236,42 €	- 4.316.303,02 €	- 11,58%
Dépenses de prélèvement	20.232.173,11 €	23.444.201,60 €	+ 3.212.028,49 €	+ 15,88%
Dépenses totales de l'exercice propre	291.727.893,70 €	290.081.361,70 €	- 1.646.532,00 €	- 0,56%
Résultat de l'exercice propre	+ 180.948,90 €	+ 492.218,18 €	+ 311.269,28 €	-
Résultat des exercices antérieurs	- 16,93 €	- 311.286,21 €	- 311.269,28 €	-
Résultat des prélèvements	+ 180.931,97 €	+ 180.931,97 €	0,00 €	0,00%
Résultat global	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

Les recettes et les dépenses de l'exercice propre portent respectivement, après MB1, sur des montants de 290.573.579,88 € et de 290.081.361,70 €.

L'exercice propre ordinaire de 2025, après MB1, se solde donc par un résultat en boni de 492.218,18 €, soit en augmentation de 311.269,28 € par rapport au budget initial.

Cependant, tout comme lors des précédents travaux budgétaires, il convient une nouvelle fois de relativiser ce boni à l'exercice propre. En effet, celui-ci est obtenu au moyen de recettes de prélèvement à l'exercice propre d'un montant global de 50.287.277,71 €. Cette recette est obtenue par une ponction de 702.885,52 € dans la provision « CPAS » (telle que prévue lors de l'actualisation du plan de gestion 2023-2027) et par le rapatriement d'un montant de 49.584.392,19 € en provenance du droit de tirage dans le Plan Oxygène de la Région wallonne. Ce dernier montant correspond à la tranche maximum du Plan Oxygène qu'il est possible de solliciter pour l'exercice 2025 sur base du courrier transmis par le Ministre des Pouvoir locaux en date du 18 novembre 2021 à laquelle s'ajoute le solde non perçu de la tranche 2023.

De plus, une dépense de prélèvement est dès lors prévue pour un montant de 23.444.201,60 € afin d'alimenter la provision dite « Plan Oxygène ». Ce montant a été déterminé en équilibrant le résultat global de l'exercice 2025 après MB1. Pour rappel, cette provision a pour but de soulager les finances communales lors des prochains exercices.

Après déduction de l'ensemble de ces recettes et dépenses exceptionnelles et du prélèvement habituel dans la provision « CPAS », le résultat de l'exercice propre présenterait dès lors un important déficit structurel de 26.350.857,93 €. Il est néanmoins à signaler que ce résultat déficitaire est en amélioration de 3.523.297,77 € par rapport au budget initial 2025. Cette réduction du déficit sera détaillée dans les sections suivantes de la présente note.

Le résultat présumé **des exercices antérieurs** est, quant à lui, présenté en mali de 311.286,21 €, soit une dégradation de 311.269,28 € par rapport au budget initial 2025. Cet ajustement défavorable est lié à l'incorporation complémentaire de diverses dépenses et recettes relatives aux exercices antérieurs.

Comme indiqué préalablement, il est important de souligner que cette MB1-2025 n'intègre ni le résultat du compte 2024, ni les recettes dites « compensatoires » (recettes n'ayant pas pu être constatées techniquement au compte 2024 et qui auraient dès lors pu, après vérification, être réinscrites en MB1-2025).

Enfin, en ce qui concerne **les prélèvements qui ne relèvent pas de l'exercice propre**, ceux-ci sont inchangés par rapport au budget initial et présentent un mali de 180.931,97 €. Ces fonds sont destinés à alimenter le fonds de réserve extraordinaire dans le cadre du financement des parts SPGE/INASEP (159.931,97 €) et des prêts du Service social du personnel (21.000,00 €).

Au global, la MB1-2025 est donc présentée en strict équilibre.

1.2. Fonds de réserve et provisions

Libellé	Solde présumé fin 2024 après MB3-2024 réformée	Ajustements à réaliser en 2025	Solde présumé fin 2025
Fonds de réserve ordinaire	9.845.440,26 €	0,00 €	9.845.440,26 €
Fonds pour créances douteuses	238.810,83 €	0,00 €	238.810,83 €
Réserve "Service social du personnel"	102.000,00 €	0,00 €	102.000,00 €
Provision pour risque fiscal	14.524.223,44 €	0,00 €	14.524.223,44 €
Provision pour CPAS	2.858.656,58 €	- 702.885,52 €	2.155.771,06 €
Provision pour Zone de Secours NAGE	1.786.739,21 €	0,00 €	1.786.739,21 €
Provision pour Zone de Police	1.800.000,00 €	0,00 €	1.800.000,00 €
Provision "Pensions"	12.810.814,28 €	0,00 €	12.810.814,28 €
Provision "Plan Oxygène"	1.314.022,18 €	+ 23.444.201,60 €	24.758.223,78 €
Total des réserves et provisions	45.280.706,78 €	+ 22.741.316,08 €	68.022.022,86 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31 décembre 2025 porte sur 68.022.022,86 €.

En déduisant la partie de la provision « CPAS » déjà mobilisée dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion 2023-2027 (solde globalisé de 1.405.771,04 € pour les exercices 2026 et 2027) et la réserve « Service social du personnel » (102.000,00 €), **les réserves mobilisables** portent sur un montant global présumé de **66.514.251,82 €** au 31 décembre 2025.

Comme indiqué ci-avant, un tirage de 49.584.392,19 € est pressenti en 2025 dans le cadre du Plan Oxygène. Ce prélèvement, plus amplement expliqué dans la section suivante, permet d'une part, d'équilibrer le résultat de l'exercice propre et, d'autre part, d'alimenter la provision « Plan Oxygène » pour un montant de 23.444.201,60 €, et ce en accord avec le CRAC. La répartition entre les différentes provisions sera réalisée lors de la MB finale de 2025 et finalisée à la clôture du compte 2025 en se conformant aux instructions communiquées par le CRAC à ce sujet.

Le prélèvement de 702.885,52 € dans la provision dédiée au CPAS, tel que prévu dans le plan de gestion, est maintenu lors de cette MB1-2025.

Enfin, il est à noter que les **réserves pensions** pour le personnel statutaire et les mandataires gérées par la compagnie Ethias portent, quant à elles, sur un montant globalisé de **22.589.106,39 €** au 31 décembre 2024 (dernier exercice clôturé disponible), soit en très légère diminution de 96.420,31 € par rapport à la fin de l'exercice 2023 (- 0,004%).

1.3. Plan Oxygène de la Région wallonne

Suite au constat de la dégradation des finances locales au gré des crises (Covid-19, inondations, inflation, ...) et des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoirs (mécanisme de la cotisation de responsabilisation, accroissement des dépenses liées au revenu d'intégration sociale (RIS), hausse du coût lié aux Zones de Police et de Secours, ...), le Gouvernement wallon a adopté, en date du 18 novembre 2021, le « Plan Oxygène » qui est un mécanisme de soutien pour les communes de Wallonie via un droit de tirage encadré.

Ce Plan consiste à autoriser les communes à contracter annuellement un emprunt afin d'équilibrer leur budget pour faire face à l'explosion des coûts, et ce pendant cinq années (2022 à 2026). Le remboursement de ces emprunts s'étalera sur une durée de trente ans maximum.

Comme prévu au plan de gestion tel qu'adopté par le Conseil du 14 décembre 2021 et par décision du Collège du 28 décembre 2021, la Ville a fait part au Gouvernement wallon de son souhait de pouvoir bénéficier de la capacité d'emprunt du Plan Oxygène.

En sa séance du 28 juin 2022, le Conseil communal a décidé d'adhérer à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes suivant les modalités d'adhésion et de fonctionnement précisées dans la convention d'adhésion nommée « *Accord-cadre passé par le Centre régional d'Aide aux Communes, agissant comme centrale d'achat, ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon* ».

Concrètement, la Ville de Namur recevra au travers du compte « CRAC long terme » une intervention régionale couvrant les intérêts de l'emprunt jusqu'en 2041 (les intérêts reviendront à la charge de la Ville de 2042 jusqu'à 2056) ainsi que 15% du capital emprunté jusqu'à échéance finale du crédit.

Sur base des données collectées par la Région wallonne, la capacité maximale d'emprunt à laquelle la Ville pourrait recourir est de 158.695.303,65 € à concurrence des maxima suivants par année :

- 2022 : 31.739.060,73 € maximum ;
- 2023 : 39.673.825,91 € maximum ;
- 2024 : 47.608.591,10 € maximum ;
- 2025 : 23.804.295,55 € maximum ;
- 2026 : 15.869.530,37 € maximum.

Le Conseil communal, en sa séance du 28 juin 2022, a décidé de fixer les quantités maximales susceptibles d'être sollicitées par la Ville via la centrale sur cette base pour la période couvrant les exercices 2022 à 2026 afin de respecter le droit de tirage global maximal de 158.695.303,65 €.

Ces crédits, via un transfert de l'extraordinaire vers l'ordinaire, doivent être exclusivement affectés :

- au paiement des charges de pensions dont obligatoirement les cotisations de responsabilisation de la commune, du CPAS et de la Zone de Police via un complément de la dotation dédicacée à ce paiement ;
- à la couverture du déficit éventuel du solde du fonds de pension fermé ;
- à la couverture d'un éventuel déficit qui serait induit par une augmentation d'autres dépenses de transferts, telles les dotations au CPAS et aux Zones de Police et de Secours.

Conformément à la décision du Conseil communal du 28 juin 2022, il est prévu lors de ce budget initial 2025 de solliciter un droit de tirage d'une quatrième tranche de 23.804.295,55 € dans le Plan Oxygène, soit le montant maximum, et ce sous réserve de l'accord du Gouvernement wallon.

Pour rappel, un premier tirage de 21.699.362,00 €, à rembourser en 20 ans avec un amortissement constant du capital emprunté, a été réalisé en fin d'exercice 2022. Le solde de 10.039.698,73 € a fait l'objet d'un tirage complémentaire lors de l'exercice 2023, et ce conformément aux discussions menées lors du Comité de monitoring qui s'est tenu le 28 mars 2023 avec des représentants des Cabinets du Ministre du Budget et du Ministre des Pouvoirs locaux, du SPW IAS, du CRAC, du CPAS et de la Ville.

Il est également important de rappeler que, suite à la décision du Gouvernement wallon du 05 octobre 2023, le montant octroyé à la Ville de Namur pour l'exercice 2023 dans le cadre de la deuxième tranche du Plan Oxygène a été limité à 23.933.428,00 € (incluant le solde de la tranche 2022), soit un écart défavorable de 25.780.096,64 €. En effet, le montant total promérité pour Namur a été calculé par le Gouvernement wallon sur base des seules charges limitativement retenues par celui-ci par décision du 15 décembre 2022, duquel ont été déduites les provisions affectées au Plan Oxygène et constituées dans le cadre du compte 2022, à savoir un montant de 8.549.310,32 €. Tout comme la première tranche de 2022, le deuxième tirage dans le Plan Oxygène sera à rembourser sur une période de 20 ans avec un amortissement constant du capital emprunté.

En date du 27 novembre 2024, la Ville a été informée de la décision du Gouvernement wallon du 21 novembre 2024 par laquelle il arrête le droit de tirage définitif 2024 au montant limité de 17.800.000,00 € vu le financement proposé par la banque Belfius en date du 15 novembre 2024. Ce troisième tirage est, quant à lui, à rembourser sur une période de 15 ans avec un amortissement constant du capital emprunté. A l'heure actuelle, la Ville a perçu 75% de ce montant.

Tout comme indiqué dans la note budgétaire relative au budget initial 2025, l'impact découlant du montant finalement octroyé pour cette tranche 2024 est pris en compte lors de ces premières modifications budgétaires de l'exercice 2025, tant en dépenses qu'en recettes.

Après ces trois premiers tirages, un écart de 55.588.687,74 € est dès lors constaté, ce qui s'explique par les difficultés rencontrées en termes de financement eu égard au contexte budgétaire global. Il est d'ailleurs à pointer que, contrairement aux tranches 2022 à 2024, les tranches 2025 et 2026 ne sont actuellement toujours pas acquises.

Enfin, il est à rappeler, pour une bonne compréhension des projections développées aux pages 53-55 et 65-71 du présent rapport, qu'il a été postulé que le montant global non perçu lors de l'exercice 2023, à savoir un montant de 25.780.096,64 €, est ajouté au montant du tirage 2025 prévu de 23.804.295,55 € pour l'aide régionale inscrite dans le présent budget, soit un montant global de 49.584.392,19 €, et ce tel que convenu avec le CRAC lors du Comité de monitoring qui s'est tenu en date du 12 septembre 2024.

De même, le montant non perçu en 2024 (29.808.591,10 €) est ajouté au montant de la tranche 2026, ce qui conduit à un montant global de 45.678.121,47 € à prévoir lors du prochain exercice, comme convenu avec le CRAC lors de la réunion budgétaire qui s'est tenue le 29 novembre 2024.

2. Situation des recettes après MB1-2025

Le montant total des recettes de l'exercice propre après MB1 s'élève à 290.573.579,88 €, en diminution de 1.335.262,72 € (- 0,46%) par rapport au budget initial 2025.

Les variations selon la nature économique des recettes sont reprises ci-après :

Libellé	BI-2025	MB1-2025	Variation p/r au BI-2025 (€)	Variation p/r au BI-2025 (%)
Recettes de prestations	8.641.589,76 €	8.746.589,76 €	+ 105.000,00 €	+ 1,22%
Recettes de transferts	226.483.766,21 €	225.043.503,49 €	- 1.440.262,72 €	- 0,64%
Recettes de dette	6.496.208,92 €	6.496.208,92 €	0,00 €	0,00%
Recettes de prélèvement	50.287.277,71 €	50.287.277,71 €	0,00 €	0,00%
Recettes totales de l'exercice propre	291.908.842,60 €	290.573.579,88 €	- 1.335.262,72 €	- 0,46%

Les principaux ajustements (minimum de 25.000 €) sont mentionnés dans les tableaux qui suivent :

Libellé	Ajustement MB1-2025 à la baisse
Remboursement par l'Autorité supérieure des charges des prêts Oxygène	- 1.900.280,08 €
Additionnels à l'impôt des personnes physiques	- 691.151,59 €
Dotation au Fonds des Communes	- 379.337,08 €
Subvention de la Région wallonne pour le Guichet énergie	- 47.484,39 €

Libellé	Ajustement MB1-2025 à la hausse
Additionnels au précompte immobilier	+ 566.981,17 €
Subside FEDASIL	+ 321.761,86 €
Aide exceptionnelle « Namur Capitale »	+ 237.000,00 €
Mainmorte	+ 118.247,30 €
Additionnels aux taxes automobiles	+ 78.462,00 €
Délivrance de documents administratifs - urbanisme	+ 65.000,00 €
Complément régional - Plan Marshall	+ 56.618,27 €
Concessions aux cimetières	+ 45.000,00 €
Taxe sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts (commerces)	+ 30.508,00 €
Taxe sur les séjours en établissements hôteliers	+ 30.000,00 €

Les recettes de prestations portent sur 8.746.589,76 € après MB1, en augmentation de 105.000,00 € par rapport au budget initial (+ 1,22%).

Les principaux ajustements en termes de recettes de prestations concernent les concessions aux cimetières (+ 45.000,00 €) et les locations immobilières (+ 20.000,00 €), ces augmentations étant justifiées par une estimation actualisée pour 2025 du service des recettes ordinaires sur base des montants réellement perçus lors de l'exercice précédent.

Les recettes de transferts portent sur 225.043.503,49 € après MB1, en diminution de 1.440.262,72 € par rapport au budget initial (- 0,64%).

Cette diminution est principalement engendrée par l'adaptation des recettes suivantes :

- Remboursement par l'Autorité supérieure des charges des prêts Oxygène : diminution importante de 1.900.280,08 € qui est directement liée à l'adaptation du montant de la tranche Oxygène perçue en 2024. En effet, au moment de la clôture du budget initial 2025, le montant final du crédit Oxygène 2024 n'était pas encore connu et il convenait dès lors de prendre en considération 100% de la tranche maximum, à savoir 47.608.591,10 €, pour déterminer les charges de remboursement (intérêts et capital) en dépenses de dette ainsi que le montant à rembourser par l'Autorité supérieure en recettes de transferts. Le montant global du remboursement prévu en 2025 est donc adapté en tenant compte du montant réellement perçu à l'heure actuelle, à savoir 13.350.000,00 € correspondant à 75% de la tranche 2024 octroyée par la Région wallonne (17.800.000,00 €) ;
- Additionnels à l'impôt des personnes physiques : diminution de 691.151,59 € afin de prendre en considération la réestimation budgétaire transmise par le SPF Finances en date du 17 avril 2025. Il est cependant à noter que le montant des recettes concernant la convention belgo-luxembourgeoise reste inchangé à ce stade ;
- Dotation au Fonds des Communes : diminution de 379.337,08 € afin de prendre en considération la réestimation budgétaire transmise par le SPW en date du 26 novembre 2024. En effet, ce montant actualisé n'avait pas pu être pris en compte lors de l'élaboration du budget initial 2025 qui était clôturé au moment de la réception de ce courrier ;
- Subvention de la Région wallonne pour le Guichet énergie : diminution de 47.484,39 € afin de tenir compte des montants réellement justifiés par la Ville dans le cadre de cette subvention destinée à couvrir les frais nécessaires au fonctionnement du Guichet de l'Energie Wallonie de Namur pour développer une opération de promotion de l'efficacité énergétique.

Ces diminutions de recettes sont néanmoins partiellement compensées par une série d'ajustements à la hausse. Les principales augmentations au niveau des recettes de transferts concernent :

- Additionnels au précompte immobilier : augmentation de 566.981,17 € suite à la réception de la notification du SPW en date du 30 avril 2025 renseignant une hausse de ces additionnels tenant compte du taux d'indexation actualisé pour 2025 (à savoir 2,2446%) ainsi que de la suppression de la marge de sécurité de 2% qui était appliquée sur le taux moyen de perception de cette recette additionnelle ;

- Subside FEDASIL : inscription d'une recette de 321.761,86 € correspondant au montant perçu lors de l'exercice 2024. En effet, cette intervention financière fédérale relative aux centres ouverts pour l'accueil des demandeurs d'asile était jusqu'alors systématiquement constatée lors de la clôture des comptes sans avoir été préalablement budgétée. Cette omission budgétaire est désormais corrigée par la création d'un article budgétaire spécifique (842/465FA-01). Cette subvention de FEDASIL permet notamment de financer l'engagement de personnel à la cellule « Etrangers » du service Population et Etat civil ;
- Aide exceptionnelle « Namur Capitale » : augmentation provisoire de 237.000,00 € suite à l'indexation de cette dotation rétrocédée partiellement à la Zone de Police (à savoir 143.503,50 € supplémentaires à reverser à la Police en 2025) dans le cadre de l'actualisation de la convention faisant suite à la réunion du Comité d'Accompagnement « Namur Capitale ». Il est à signaler que ce montant a été déterminé sur base de l'inflation + 1%. L'inflation ayant été plus élevée que lors du calcul initial, le montant final de cette dotation, qui sera connu prochainement en fonction des ajustements budgétaires wallons, pourrait même être plus élevé (ajustement final à prévoir lors de la MB2-2025 le cas échéant) ;
- Mainmorte : augmentation de 118. 247,30 € pour correspondre à la somme réellement perçue en 2024. Pour rappel, la mainmorte consiste à indemniser les communes du précompte immobilier qu'elles ne perçoivent pas sur des immeubles régionaux et fédéraux d'utilité publique en tenant compte de la partie non perçue par la Ville (33,75%) dans le précompte immobilier des biens mis à disposition de ces autres organismes publics sur base du revenu cadastral indexé ;
- Additionnels aux taxes automobiles : augmentation de 78.462,00 € afin de prendre en considération la réestimation budgétaire transmise par le SPW en date du 28 novembre 2024. En effet, ce montant actualisé n'avait pas pu être pris en compte lors de l'élaboration du budget initial 2025 qui était clôturé au moment de la réception de ce courrier ;
- Complément régional - Plan Marshall : augmentation de 56.618,27 € afin de prendre en considération la réestimation budgétaire transmise par le SPW en date du 26 novembre 2024. En effet, ce montant actualisé n'avait pas pu être pris en compte lors de l'élaboration du budget initial 2025 qui était clôturé au moment de la réception de ce courrier. Pour rappel, ce complément régional vise à compenser, à charge du budget de la Région wallonne, les réductions des recettes fiscales des communes et provinces relatives aux exonérations des taxes additionnelles au précompte immobilier ainsi que, pour les communes, aux exonérations de la taxe industrielle compensatoire et de la taxe sur la force motrice ;
- D'autres recettes sont également en augmentation, ce qui se justifie par une estimation actualisée pour 2025 du service des recettes ordinaires sur base des montants réellement perçus lors de l'exercice 2024, dont notamment les recettes liées à la délivrance de documents administratifs en lien avec l'urbanisme (+ 65.000,00 €), à la taxe sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts pour les commerces et professions libérales (+ 30.508,00 €) ou encore à la taxe sur les séjours dans les établissements hôteliers namurois (+ 30.000,00 €).

Les recettes de dette, qui portent sur 6.496.208,92 €, restent inchangées lors de cette première modification budgétaire.

Les recettes de prélèvement, qui portent sur 50.287.277,71 €, demeurent également inchangées lors de cette MB1-2025.

Pour rappel, ces recettes sont constituées des mouvements suivants :

- Ponction annuelle dans la provision « CPAS » de 702.885,52 €, comme prévu dans le plan de gestion 2023-2027 adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021 ;
- Droit de tirage dans le Plan Oxygène de 23.804.295,55 €, soit le montant maximum possible de la tranche 2025, sous réserve de l'accord de la Région wallonne ;
- Solde du montant global non perçu lors de l'exercice 2023 dans le cadre du Plan Oxygène, à savoir un montant de 25.780.096,64 €, et ce tel que convenu avec le CRAC lors du Comité de monitoring qui s'est tenu en date du 12 septembre 2024, toujours sous réserve de l'accord de la Région wallonne.

Pour rappel l'objectif de solliciter systématiquement les droits de tirage maximum est d'alimenter la provision « Plan Oxygène » afin de permettre à la Ville de faire face aux importants déficits attendus lors des prochains exercices (cf. pages 53-55 du présent rapport).

En ce qui concerne **les exercices antérieurs**, les recettes qui étaient nulles lors de l'élaboration du budget initial 2025, portent désormais sur un montant globalisé de 168.306,89 €. Il s'agit principalement de subventions non justifiées par certains organismes qui doivent dès lors être remboursées à la Ville au prorata des montants non dépensés pour l'objet de ces subsides.

Enfin, **les recettes de prélèvement « hors exercice propre »** demeurent nulles lors de cette première modification budgétaire.

3. Situation des dépenses après MB1-2025

Le montant total des dépenses de l'exercice propre après MB1 s'élève à 290.081.361,70 €, en diminution de 1.646.532,00 € (- 0,56%) par rapport au budget initial 2025.

Les variations selon la nature économique des dépenses sont reprises ci-après :

Libellé	BI-2025	MB1-2025	Variation p/r au BI-2025 (€)	Variation p/r au BI-2025 (%)
Dépenses de personnel	111.620.660,45 €	112.008.569,04 €	+ 387.908,59 €	+ 0,35%
Dépenses de fonctionnement	43.722.118,05 €	42.025.065,57 €	- 1.697.052,48 €	- 3,88%
Dépenses de transferts	78.873.402,65 €	79.640.289,07 €	+ 766.886,42 €	+ 0,97%
Dépenses de dette	37.279.539,44 €	32.963.236,42 €	- 4.316.303,02 €	- 11,58%
Dépenses de prélèvement	20.232.173,11 €	23.444.201,60 €	+ 3.212.028,49 €	+ 15,88%
Dépenses totales de l'exercice propre	291.727.893,70 €	290.081.361,70 €	- 1.646.532,00 €	- 0,56%

Les dépenses de personnel portent sur 112.008.569,04 € après MB1, soit en légère augmentation de 387.908,59 € par rapport au budget initial (+ 0,35%).

Cette variation s'explique principalement par les mouvements suivants :

- Intégration du Plan d'embauche 2025 tel que validé par le Collège en sa séance du 15 avril 2025 : augmentation de 811.404,21 € afin de tenir compte de l'impact en 2025 de ce nouveau Plan d'embauche annuel qui n'avait pas encore été décidé lors de l'élaboration du budget initial (impact en année pleine de l'ordre d'un million d'euros dès 2026) ;
- Chèques-repas : augmentation de 133.281,51 € suite à l'attribution, en séance du Collège du 17 décembre 2024, du nouveau marché (période 2025-2028) relatif à la confection et à la fourniture de titres-repas sous format électronique à la société Pluxee Belgium (dépense annuelle de 2.100.000,00 €) ;
- Primes pour l'assurance-loi : augmentation de 44.947,83 € suite à l'actualisation de l'estimation du coût de ces primes par le Département des Ressources humaines ;
- Retours : diminution de 421.443,87 € suite à l'actualisation de l'estimation du coût du retour de certains agents en 2025 (en suspension complète, en maladie, ...) par le DRH ;
- Départs : réduction complémentaire de 192.788,48 € suite à l'actualisation de l'estimation des économies à réaliser en ce qui concerne les départs connus de l'Administration en 2025 (mises à la retraite, démissions, ...) par le DRH.

Comme de coutume, la modification budgétaire finale permettra d'ajuster au mieux les dépenses de personnel (régularisation d'antérieurs, ajustements en cours d'exercice, éventuelle actualisation des indexations salariales, ...).

Les dépenses de fonctionnement portent, quant à elles, sur 42.025.065,57 € après cette MB1 et connaissent une importante diminution de 1.697.052,48 € par rapport au budget initial (- 3,88%).

Les principaux ajustements en termes de dépenses de fonctionnement concernent :

- Diminution globale de 1.010.000,00 € portant sur plusieurs articles budgétaires suite à une analyse du Département de Gestion financière basée sur les chiffres réels des précédents exercices. Ces diminutions ont systématiquement été concertées avec les services concernés et avalisées par ceux-ci. Les dépenses de fonctionnement concernées sont les suivantes :
 - Chauffage et éclairage des bâtiments communaux : diminution de 500.000,00 € ;
 - Eclairage public (consommations) : diminution de 175.000,00 € ;
 - Fonctionnement du service Tourisme : diminution de 115.000,00 € ;
 - Entretien des bâtiments (techniques spéciales) : diminution de 75.000,00 € suite à l'analyse du DGF cumulée à un transfert non structurel de 3.400,00 € vers l'article 104/123D-02 (Frais de bureau) afin de financer une commande de badges pour le personnel ;
 - Précompte mobilier : diminution de 50.000,00 € ;
 - Frais financiers administratifs : diminution de 50.000,00 € ;
 - Transport de fonds : diminution de 28.000,00 € ;
 - Fonctionnement des activités du service Jeunesse : diminution de 17.000,00 €.
- Diminution globale de 717.720,00 € dans le cadre des mesures de gestion nécessaires décidées par le Collège. Ces ajustements, portant sur une centaine d'articles budgétaires, sont notamment basés sur une analyse de l'historique récent de l'utilisation réelle des crédits budgétaires de fonctionnement et portent, entre autres, sur les articles suivants :
 - Fonctionnement de l'Enseignement fondamental : diminution de 60.000,00 € ;
 - Carburant pour les véhicules : diminution de 50.000,00 € ;
 - Frais d'organisation d'évènements festifs : diminution de 40.000,00 € ;
 - Téléphonie : diminution de 35.000,00 € ;
 - Entretien des bâtiments : diminution de 25.000,00 € ;
 - Occupations commerciales : diminution de 25.000,00 € ;
 - ...
- Navettes publiques et modes alternatifs : diminution globalisée de 112.500,00 € tenant à la fois compte de l'arrêt des navettes TEC des parkings P+R de Saint-Nicolas et de Namur Expo fin juin 2025 ainsi que de l'indexation automatique de certains contrats en cours (navettes TEC P+R, extension des horaires du téléphérique et navette électrique du centre-ville) ;
- Logistique urbaine (gestion de centres de livraison) : suppression non structurelle de la dépense de 100.000,00 € uniquement lors de cet exercice 2025 (les crédits seront reportés au prochain budget 2026) justifiée par la nécessité de relancer un nouveau marché afin d'attribuer la gestion de l'espace logistique de proximité à un opérateur externe.

Enfin, il est à signaler que quelques ajustements sont opérés à la marge (transferts de crédits budgétaires entre articles, éventuelles corrections techniques, etc.).

Les principaux ajustements (minimum de 25.000 €) sont mentionnés dans les tableaux qui suivent :

Libellé	Ajustement MB1-2025 à la hausse	Observation
Horodateurs - fonctionnement	+ 60.000,00 €	Correction d'une erreur matérielle au budget initial technique 2025
Frais de formation du personnel	+ 55.000,00 €	Budget complémentaire pour des formations et l'organisation d'éventuels coaching pour des services rencontrant certaines difficultés internes
Géographie urbaine - contrats et prestations de tiers	+ 25.000,00 €	Pour la location d'une application Web de consultation d'images 360 prises des voiries de Namur afin de réaliser des mesures 3D de tous les objets visibles et de localiser ceux-ci, notamment pour analyser l'usure, localiser le mobilier, quantifier les travaux et le matériel pour la réfection des chaussées

Libellé	Ajustement MB1-2025 à la baisse	Observation
Chauffage et éclairage des bâtiments	- 500.000,00 €	Suite analyse du DGF
Eclairage public (consommations)	- 175.000,00 €	Suite analyse du DGF
Fonctionnement du Tourisme	- 115.000,00 €	Suite analyse du DGF
Navettes publiques et modes alternatifs	- 112.500,00 €	Suite arrêt des navettes TEC des parkings P+R de Saint-Nicolas et de Namur Expo fin juin 2025 et indexation de contrats
Logistique urbaine : gestion de centres de livraison	- 100.000,00 €	Suite report à 2026 dû à la relance du nouveau marché pour la gestion de l'espace logistique de proximité
Entretien des bâtiments (techniques spéciales)	- 78.400,00 €	Suite analyse du DGF et transfert de crédits vers un autre article budgétaire
Fonctionnement de l'Enseignement fondamental	- 60.000,00 €	Mesure de gestion en fonctionnement
Précompte mobilier	- 50.000,00 €	Suite analyse du DGF
Frais financiers administratifs	- 50.000,00 €	Suite analyse du DGF
Carburant pour véhicules	- 50.000,00 €	Mesure de gestion en fonctionnement
Frais d'organisation d'évènements festifs	- 40.000,00 €	Mesure de gestion en fonctionnement
Téléphonie	- 35.000,00 €	Mesure de gestion en fonctionnement
Transport de fonds	- 28.000,00 €	Suite analyse du DGF
Entretien des bâtiments	- 25.000,00 €	Mesure de gestion en fonctionnement
Occupations commerciales	- 25.000,00 €	Mesure de gestion en fonctionnement

En ce qui concerne **les dépenses de transferts**, celles-ci portent sur 79.640.289,07 € après MB1, en augmentation de 766.886,42 € par rapport au budget initial (+ 0,97%).

Les principaux ajustements en termes de dépenses de transferts concernent :

- Dotations communales en faveur du CPAS :
 - Dotation ordinaire : augmentation de 635.701,29 € de la contribution de la Ville dans les charges de fonctionnement du CPAS de Namur afin que le CPAS puisse boucler son budget initial 2025 (cf. approbation de son budget 2025 lors du Conseil communal du 27 mai 2025). Il est à signaler que ce montant prend en compte le surcoût d'une indexation salariale programmée en octobre 2025 selon l'actualisation des prévisions du Bureau fédéral du Plan de début mars 2025. L'inflation ayant reculé depuis lors, il est finalement prévu que la prochaine indexation des salaires et aides sociales se produise en mai 2026 (prévisions du BFP de début mai 2025). Sur cette nouvelle base, un ajustement de la dotation ordinaire du CPAS sera à nouveau à prévoir lors des prochaines modifications budgétaires de cet exercice 2025 (- 296.240,00 €) ;
 - Dotation spécifique « Transfert du dispositif d'urgence sociale » : augmentation de 100.000,00 € afin d'ajuster le montant de la dotation spécifique à verser au CPAS dans le cadre du transfert du Dispositif d'urgence sociale depuis le 1^{er} octobre 2023 (impact budgétaire global nul pour le CPAS et la Ville) ;
 - Dotation spécifique « Second pilier » : augmentation de 10.756,90 € pour tenir compte du coût du second pilier de pension pour le personnel contractuel suite à l'actualisation des charges de personnel après la finalisation du budget 2025 du CPAS.
- Dotation spécifique « Namur Capitale » pour la Zone de Police : augmentation de 143.503,50 € de la part rétrocédée à la Zone de Police suite à l'actualisation de la convention « Namur Capitale » (dépense intégralement couverte par une augmentation de la dotation en faveur de la Ville de 237.000,00 €) ;
- Subsidés pour l'ASBL Centre d'Art Vocal et de Musique Ancienne : augmentation globale de 30.363,15 € suite à l'indexation annuelle des subsidés versés au CAVEMA, et ce tel que prévu dans la convention de partenariat avec l'association ;
- Subsidés pour l'ASBL Centre Culturel Régional de Namur : augmentation globale de 20.603,86 € suite à l'indexation annuelle des subsidés versés au CCRN, et ce tel que prévu dans la convention de partenariat avec l'association ;
- Subside Croix-Rouge namuroise : suppression du subside de 100.000,00 € prévu dans le cadre du Plan d'action « Sécurité, Fragilités, Attractivité » afin de renforcer les effectifs du centre d'accueil de la Croix-Rouge à Jambes en engageant un gardien et une personne pour l'encadrement, et ce en raison de la fermeture de ce centre d'accueil en septembre 2023 ;
- Subside Namur Boutik : suppression du subside de 50.000,00 € suite à la cessation d'activité de cette association namuroise soutenant l'économie locale via la mise à disposition d'une plateforme de e-commerce représentant les commerçantes et commerçants de Namur.

Enfin, quelques ajustements ont également été opérés à la marge (transferts de crédits budgétaires entre articles, éventuelles corrections techniques, etc.).

Les principaux ajustements (minimum de 25.000 €) sont repris dans les tableaux qui suivent :

Libellé	Ajustement MB1-2025 à la hausse	Observation
Contribution dans les charges de fonctionnement du CPAS	+ 635.701,29 €	Ajustement de la contribution de la Ville dans les charges de fonctionnement du CPAS de Namur (à revoir en MB finale)
Dotation « Namur Capitale » pour la Zone de Police	+ 143.503,50 €	Actualisation de la convention « Namur Capitale » (couvert intégralement par une recette complémentaire)
Dotation spécifique « Transfert de l'urgence sociale » au CPAS	+ 100.000,00 €	Ajustement du montant couvrant les frais issus du transfert du Dispositif d'urgence sociale (budgétairement neutre pour les deux entités)

Libellé	Ajustement MB1-2025 à la baisse	Observation
Subside Croix-Rouge namuroise	- 100.000,00 €	Suppression du subside suite à la fermeture du centre d'accueil de Jambes en septembre 2023
Subside Namur Boutik	- 50.000,00 €	Suppression du subside suite à la cessation d'activité de l'ASBL

Les dépenses de dette portent, après MB1, sur 32.963.236,42 €, soit une importante diminution de 4.316.303,02 € par rapport au budget initial (- 11,58%). Cette baisse est justifiée à la fois par l'ajustement des charges de remboursement de capital et d'intérêts dans le cadre de la tranche 2024 du Plan Oxygène et par l'actualisation des charges d'emprunts par le Directeur financier.

Concernant la tranche 2024 du crédit Oxygène, il est à rappeler qu'en accord avec le CRAC, il avait été décidé de budgéter la charge de remboursement (capital et intérêts) de cette tranche 2024 sur base du montant maximum qu'il était possible d'obtenir, à savoir un montant de 47.608.591,10 €. Cependant, en date du 27 novembre 2024 (après la clôture du budget initial 2025), la convention particulière relative à l'octroi de la tranche 2024 indiquait un montant limité à 17.800.000,00 €. En ce qui concerne la mise à disposition des fonds, il est à signaler que seulement 75% de cette somme ont actuellement été versés à la Ville, soit 13.350.000,00 €. Le solde, soit 25%, sera mis à disposition ultérieurement sur base notamment de la transmission des comptes arrêtés par le Conseil communal.

Les crédits budgétaires relatifs à cette tranche 2024 ont donc été actualisés sur base du montant réellement perçu de 13.350.000,00 €. Il est également à noter que la charge de remboursement intègre une durée de remboursement limitée à 15 ans (au lieu de 20 ans) et un taux d'intérêt fixé à 3,27% (au lieu du taux projeté de 4,00%).

Au final, la charge d'intérêts des prêts Oxygène diminue de 1.676.715,65 € et la charge de remboursement de capital de ces prêts Oxygène diminue de 1.490.429,56 € en 2025.

En tenant compte de la diminution de 1.900.280,08 € du remboursement par l'Autorité supérieure des charges des prêts Oxygène, à savoir 100% des intérêts et 15% du remboursement de capital, la charge nette relative à la tranche 2024 du crédit Oxygène diminue de 1.266.865,13 € en 2025.

Enfin, concernant l'actualisation de la charge de la dette, le montant globalement économisé en 2025 est de 1.149.157,81 € suite à la révision des emprunts en cours par le Directeur financier.

Les dépenses de prélèvement portent, quant à elles, sur 23.444.201,60 € et sont en nette augmentation de 3.212.028,49 € lors de la MB1. Cette alimentation supplémentaire des provisions s'explique par l'amélioration des résultats à l'exercice propre (+ 3.523.297,77 €) qui est partiellement contrebalancée par la dégradation constatée aux exercices antérieurs (- 311.269,28 €).

En ce qui concerne **les dépenses des exercices antérieurs**, celles-ci portent sur 479.593,10 € et sont en augmentation de 479.576,17 € lors de cette MB1. Ce montant correspond à des dépenses diverses imprévues ou à des surplus (avenants) relatifs aux exercices antérieurs.

Parmi ces dépenses antérieures, il est à pointer l'actualisation de la dotation spécifique "Second pilier" à verser au CPAS pour 2024 (345.818,92 €), des factures de régularisation de 2024 concernant la cotisation relative au service médical du travail (73.256,27 €) ou encore des factures d'honoraires pour études et travaux relatives à l'exercice 2023 (20.000,00 €).

Enfin, **les dépenses de prélèvement « hors exercice propre »** portent sur 180.931,97 € et demeurent inchangées par rapport aux prévisions budgétaires initiales de l'exercice en cours.

Pour rappel, le budget initial prévoyait les habituels transferts vers le service extraordinaire pour le financement des parts SPGE/INASEP (159.931,97 €) et pour les prêts du Service social du personnel (21.000,00 €).

4. Suivi des coefficients de dépenses de personnel et de fonctionnement après MB1-2025

4.1. Balises de personnel et de fonctionnement

Pour rappel, une réunion s'est tenue le 10 décembre 2020 avec le CRAC et le SPW IAS lors de laquelle il a été demandé à la Ville d'adopter une méthode de suivi différente des dépenses de personnel et de fonctionnement qui ne soit plus basée sur le principe de coût-net mais plutôt sur base de ratios.

Suite à l'analyse des données historiques et des projections, les ratios suivants ont été adoptés, en concertation avec le CRAC, au titre de balises à ne pas dépasser :

- Dépenses de personnel/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 42,50% ;
- Dépenses de personnel/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 43,50% ;
- Dépenses de fonctionnement/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 17,50% ;
- Dépenses de fonctionnement/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 18,00%.

4.2. Suivi des dépenses de personnel

En ce qui concerne les dépenses de personnel (112.008.569,04 € après MB1), il est à constater que les coefficients se sont à nouveau légèrement dégradés par rapport au budget initial 2025 :

- Dépenses de personnel/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 42,01% ;
- Dépenses de personnel/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 46,61%.

Le coefficient « DOP/ROT » trop élevé s'explique directement par les multiples indexations salariales qui n'auraient absolument pas pu être envisagées de façon aussi nombreuses et rapprochées lors de l'élaboration des coefficients précités fin 2020. Pour rappel, dix indexations ont été actées entre octobre 2021 et mars 2025 inclus, dont cinq indexations lors du seul exercice 2022.

4.3. Suivi des dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (42.025.065,57 € après MB1), il est à constater que les coefficients se sont, quant à eux, légèrement améliorés par rapport au budget initial 2025 :

- Dépenses de fonctionnement/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 15,76% ;
- Dépenses de fonctionnement/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 17,49%.

Malgré ces résultats qui respectent les ratios maximum déterminés avec le CRAC, notamment grâce aux mesures de gestion prises lors de cette MB1-2025, il sera néanmoins indispensable de continuer à suivre attentivement ce ratio de dépenses de fonctionnement lors des prochains travaux budgétaires.

	BI-2025	MB1-2025	Différence
Dépenses ordinaires totales (DOT)	271.495.720,59 €	266.637.160,10 €	-4.858.560,49 €
Recettes ordinaires totales (ROT)	241.621.564,89 €	240.286.302,17 €	-1.335.262,72 €
DOP/DOT (42,50% maximum)	41,11%	42,01%	+0,90%
DOP/ROT (43,50% maximum)	46,20%	46,61%	+0,41%
DOF/DOT (17,50%) maximum	16,10%	15,76%	-0,34%
DOF/ROT (18,00% maximum)	18,10%	17,49%	-0,61%

B. Service extraordinaire

1.1. Résultats de la MB1-2025 et fonds de réserve extraordinaire

Le service extraordinaire 2025 après MB1 est présenté en déficit de 15.892.267,99 € à l'exercice propre et en **boni de 73.561.416,04 € au global** après les écritures de prélèvements (mouvements de réserves) et l'inscription exceptionnelle, aux exercices antérieurs, des crédits compensatoires d'emprunts.

En effet, les recettes globales s'élèvent à 182.927.021,90 € alors que les dépenses globales sont arrêtées au montant de 109.365.605,86 €.

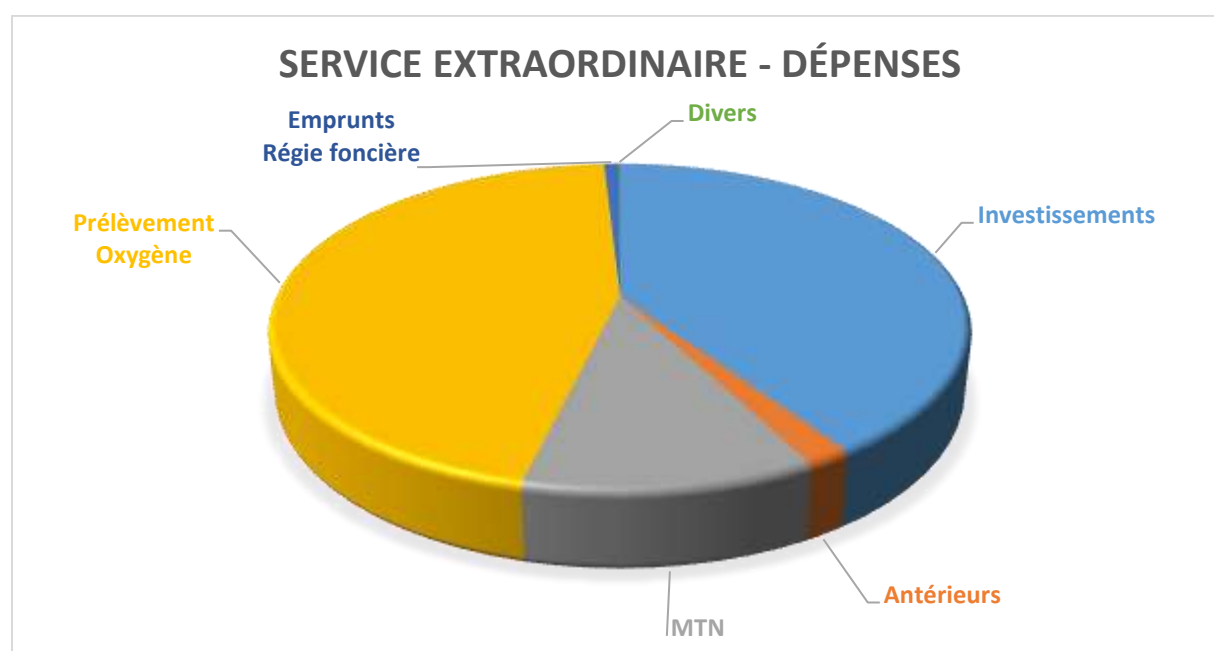
A l'instar du budget initial, il est à souligner que le service extraordinaire 2025 après MB1 intègre, en recettes et en dépenses, les fonds issus du quatrième tirage dans le Plan Oxygène, à savoir un montant de 49.584.392,19 € correspondant au montant de la tranche prévue pour 2025 cumulée au solde non perçu de la tranche 2023, et ce tel que convenu avec le CRAC lors du Comité de monitoring qui s'est tenu en date du 12 septembre 2024.

Alors que le budget initial ne comprenait aucun nouveau projet d'investissement en dehors des investissements strictement indispensables, les dépenses récurrentes ainsi que les crédits nécessaires à la poursuite des investissements en cours et/ou ayant trait à des subventions (PIV, FEDER, ...), cette MB1-2025 reprend désormais le nouveau programme d'investissements tel qu'arrêté par le Collège communal nouvellement constitué.

1.2. Dépenses (programme d'investissements)

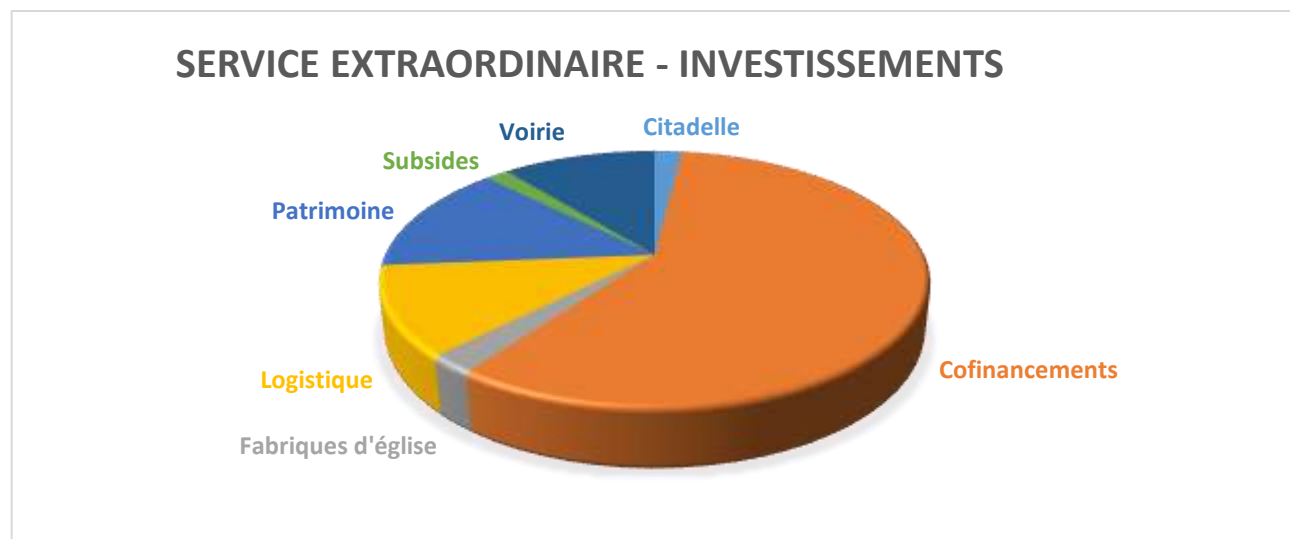
Le programme d'investissements budgétisé pour cet exercice 2025 (hors mouvements de dépenses liées aux écritures techniques vers le fonds de réserve extraordinaire et hors programme MTN) s'élève, à la suite de cette première modification budgétaire, au montant de **44.388.824,32 €** dont le détail est disponible dans le tableau repris ci-après.

Le service extraordinaire comprend également les inscriptions budgétaires relatives aux exercices antérieurs pour 1.919.295,25 €, les crédits nécessaires au remboursement de l'échéance 2025 des MTN pour 12.500.000,00 €, le prélèvement du service extraordinaire vers le service ordinaire du crédit Oxygène pour 49.584.392,19 €, les crédits relatifs aux emprunts au profit de la Régie foncière pour 919.932,44 € ainsi que diverses écritures techniques pour un montant globalisé de 53.161,66 €.



Projets extraordinaires 2025 après MB1 avec leur mode de financement					
Libellés	Montant total des investissements	Emprunts	Fonds de réserve	Subsides	Interventions de tiers
Citadelle	859.000,00 €	155.200,00 €	0,00 €	703.800,00 €	0,00 €
Investissements cofinancés *	25.798.210,56 €	10.217.328,33 €	512.500,00 €	15.068.382,23 €	0,00 €
Fabriques d'église	1.045.000,00 €	419.000,00 €	100.000,00 €	526.000,00 €	0,00 €
Logistique	5.009.837,68 €	2.636.906,18 €	2.235.500,00 €	100.617,00 €	36.814,50 €
dont parc automobile	1.637.500,00 €	1.582.000,00 €	55.500,00 €	0,00 €	0,00 €
dont informatique	1.427.000,00 €	362.000,00 €	1.065.000,00 €	0,00 €	0,00 €
dont divers logistique	1.945.337,68 €	692.906,18 €	1.115.000,00 €	100.617,00 €	36.814,50 €
Patrimoine	6.131.229,19 €	4.924.269,20 €	360.067,99 €	566.892,00 €	280.000,00 €
dont terrains	1.827.211,55 €	970.251,56 €	290.067,99 €	566.892,00 €	0,00 €
dont travaux bâtiments communaux	2.267.500,00 €	1.967.500,00 €	20.000,00 €	0,00 €	280.000,00 €
dont travaux de mise en conformité	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont divers patrimoine	536.517,64 €	486.517,64 €	50.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Subsides	729.200,00 €	680.000,00 €	49.200,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie	4.816.346,89 €	3.927.346,89 €	185.000,00 €	0,00 €	704.000,00 €
dont travaux voiries	1.022.848,93 €	1.022.848,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont mobilité	300.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont égouttage	2.225.565,99 €	1.521.565,99 €	0,00 €	0,00 €	704.000,00 €
dont éclairage	453.000,00 €	453.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont cimetières	215.000,00 €	215.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont divers voiries	599.931,97 €	414.931,97 €	185.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total :	44.388.824,32 €	22.960.050,60 €	3.442.267,99 €	16.965.691,23 €	1.020.814,50 €

* Investissements cofinancés par les subsides FEDER, PIV, FRIC et PIMACI, ces deux derniers subsides transitant via des fonds de réserve ad hoc.



Le détail des différents projets extraordinaires et leur mode de financement figurent en annexe du budget 2025 après MB1 (cf. Annexe 14).

Néanmoins, le tableau qui suit reprend les projets les plus significatifs en termes de montants :

Projets d'investissements 2025 après MB1	Montant
PIV – Travaux Hôtel de Ville	13.500.000,00 €
FEDER – Travaux de parking	4.002.790,00 €
FEDER – Mobilité douce Erpent	2.940.353,00 €
Travaux d'égouttage hors plan	1.763.461,34 €
Travaux aux bâtiments communaux	1.600.000,00 €
Travaux de mise en conformité	1.500.000,00 €
FEDER – Travaux de voiries subsidiés	1.460.000,00 €
Informatique	995.000,00 €
Travaux aux bâtiments culturels par délégation	945.000,00 €
FEDER – Equipements urbains – mobilier	894.500,00 €
Travaux à la Citadelle	859.000,00 €
Travaux hors plan	777.400,53 €
Achats de véhicules spéciaux	750.000,00 €
PIC / PIMACI – Travaux de voiries subsidiés	683.000,00 €
PIV – Travaux de voiries subsidiés	610.000,00 €
Rénovation de la Maison des Jeunes de Basse-Enhaive	560.000,00 €
PIV – Travaux aux bâtiments communaux	517.500,00 €
Travaux de végétalisation	507.492,00 €
PIV – Subside Régie foncière (habitats légers)	500.000,00 €
FEDER – Eclairage public	500.000,00 €
Eclairage public	453.000,00 €
Achats d'autos et de camionnettes	445.000,00 €
Acquisition d'un local pour la Cohésion sociale	426.517,64 €
Subside d'investissement au Comité Animation Citadelle	400.000,00 €
Entretien et curage d'égouts	387.104,65 €
Révision du Schéma de Développement Communal	350.000,00 €
Travaux et maintenances sur terres agricoles	345.000,00 €
Stock Techniques Spéciales	343.000,00 €
Achats de camions	340.000,00 €
POLLEC – Travaux de plantations	325.718,55 €
Stock Bâtiments	320.000,00 €
Aménagement des aires de jeux	315.000,00 €
Travaux de voiries - mobilité	300.000,00 €
Reprographie	277.000,00 €
Travaux pour le Tourisme	245.448,40 €
Travaux aux cimetières	215.000,00 €
Achats de matériel pour la Propreté	181.637,68 €

Acquisition de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les inondations	165.000,00 €
PIV – Subside Régie foncière (aménagement de la halle maraîchère)	160.067,56 €
Libération de parts INASEP	159.931,97 €
Géomatique	155.000,00 €
Achat de matériel et d'outillage pour les voiries	130.000,00 €
Honoraires bâtiments	110.000,00 €
Achats de machines et de matériels d'exploitation pour le Parc automobile	100.000,00 €
Subside Infrabel - SPW	100.000,00 €
Achat d'un terrain sis rue Marcel Lecomte pour la gestion des eaux	100.000,00 €
Subside d'investissement au club sportif Rugby Namur XV	100.000,00 €
Subsides d'investissements aux Fabriques d'église	100.000,00 €

1.3. Recettes (voies de financement)

Les recettes du service extraordinaire, correspondant au financement des différents projets repris en dépenses, sont les suivantes :

Projets extraordinaires du budget 2025 après MB1	
Libellé	Montant
Prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire	3.442.267,99 €
Subsides	16.965.691,23 €
Emprunts (toutes formes confondues)	22.960.050,60 €
<i>dont programme d'investissement 2025</i>	<i>9.545.198,83 €</i>
<i>dont reports du programme d'investissement 2019-2024</i>	<i>13.414.851,77 €</i>
Interventions de tiers	1.020.814,50 €
Total :	44.388.824,32 €

Les **emprunts** portent sur un montant global de **22.960.050,60 €**, soit un montant correspondant à 200,39 € par habitant.

Pour rappel, dans le cadre de la gestion des investissements communaux, il est important de mentionner que le Ministre des Pouvoirs locaux demandait, au travers de la circulaire budgétaire 2025, de faire un choix entre le schéma de la balise d'emprunts ou le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières.

Depuis cet exercice 2025, le montant annuel de la balise d'emprunts est fixé à 208 € par habitant et par an pour les communes sous plan de gestion, à savoir un montant de 23.832.016 € pour Namur. Les investissements pouvant être mis « hors balise » (automatiquement et sur demande) restent identiques par rapport à la circulaire budgétaire 2024.

Quant aux ratios d'endettement, ceux-ci sont fixés à 125% en ce qui concerne le ratio du volume de la dette et à 15,50% en ce qui concerne le ratio des charges financières.

Lors du Conseil communal du 17 décembre 2024, il a été décidé d'opter pour le passage au schéma des ratios d'endettement pour cet exercice 2025, et ce tel que recommandé par le CRAC et le Ministre des Pouvoirs locaux. Le point est fait sur ces ratios dans la partie suivante du présent rapport, traitant notamment du suivi du plan de gestion (cf. section 4 relative aux ratios d'endettement à la page 56).

Dans le cadre des mesures de gestion prises par le Collège, il a été décidé de prévoir **une balise annuelle interne limitée à 13 millions d'euros d'investissements financés par voie d'emprunts et de prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire**. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, cette balise annuelle est bien respectée. En effet, les montants des financements par emprunts et par prélèvements sur le fonds de réserve après MB1 portent respectivement sur 9.545.198,83 € et 3.442.267,99 € pour les investissements de cet exercice 2025, soit un total de 12.987.466,82 €.

Le solde de 13.414.851,77 € en emprunts porte sur des investissements de la précédente législature qui étaient déjà comptabilisés dans la balise 2019-2024 (cf. note explicative relative à la MB3-2024).

Au terme de cette MB1-2025, les **prélèvements sur les fonds de réserve extraordinaires** relatifs au financement du programme d'investissements 2025 s'élèvent donc, quant à eux, à **3.442.267,99 €** (après déduction des 12.500.000,00 € nécessaires au remboursement des MTN).

L'intégralité des mouvements relatifs aux fonds de réserve est détaillée dans le tableau ci-après :

Service extraordinaire – Evolution des Fonds de réserve après MB1-2025	
Fonds de réserve extraordinaire	
Disponible après MB3-2024	19.172.648,28 €
Alimentation 2025	234.093,63 €
Prélèvement 2025 *	15.389.767,99 €
Disponible après MB1-2025	4.016.973,92 €
Fonds de réserve « Ventes de biens de la Régie foncière »	
Disponible après MB3-2024	912.745,63 €
Alimentation 2025	0,00 €
Prélèvement 2025	40.000,00 €
Disponible après MB1-2025	872.745,63 €
Fonds de réserve « FRIC »	
Disponible après MB3-2024	224.650,53 €
Alimentation 2025	0,00 €
Prélèvement 2025	0,00 €
Disponible après MB1-2025	224.650,53 €
Fonds de réserve « PIMACI »	
Disponible après MB3-2024	1.093.496,94 €
Alimentation 2025	0,00 €
Prélèvement 2025	512.500,00 €
Disponible après MB1-2025	580.996,94 €
Fonds de réserve « Charges en numéraire »	
Disponible après MB3-2024	0,00 €
Alimentation 2025	0,00 €
Prélèvement 2025	0,00 €
Disponible après MB1-2025	0,00 €
Service extraordinaire – Evolution des Fonds de réserve – Récapitulatif	
Disponible après MB3-2024	21.403.541,38 €
Alimentation 2025	234.093,63 €
Prélèvement 2025 *	15.942.267,99 €
Disponible après MB1-2025	5.695.367,02 €

* dont 12.500.000,00 € portant sur les écritures relatives au remboursement des MTN

C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales

1. Préalable

En date du 14 décembre 2021, concomitamment à l'adoption du budget initial 2022, le Conseil communal a arrêté le nouveau plan de gestion actualisé (2023-2027) ainsi que les taux et paramètres des projections quinquennales.

Ce travail avait été réalisé en concertation avec le CRAC au travers de diverses réunions préparatoires, tant au niveau de la Ville que de ses Entités consolidées (CPAS, Zone de Police, Zone de Secours NAGE et Régie foncière).

Pour rappel, la trajectoire 2023-2027 était présentée à l'équilibre moyennant :

- La mise en œuvre de diverses mesures internes (correctif technique aux antérieurs, personnel, fiscalité, ...) à hauteur cumulée de 38,2 millions d'euros ;
- Un recours limité au Plan Oxygène (emprunts CRAC) de l'ordre de 24,5 millions d'euros, soit environ 15% de l'aide totale du « droit de tirage » de 158,7 millions d'euros en faveur de la Ville annoncé par le Gouvernement wallon (décision du 21 novembre 2021).

Enfin, il était envisagé de pouvoir mettre en réserves et provisions le solde des cinq prêts régionaux pour faire face aux difficultés structurelles futures.

Il s'avère cependant que, au vu du contexte difficile en termes de financement eu égard au contexte budgétaire global, les financements espérés en 2022 et 2023 ont été limités à respectivement 21.699.362,00 € et 23.933.428,00 €. Après ces deux premiers tirages, un écart de 25.780.096,64 € est donc constaté par rapport aux prévisions émises fin 2021. Dans les hypothèses reprises ci-dessous, ce montant est ajouté au droit de tirage de 2025 qui passerait ainsi à 49.584.392,19 € au lieu de 23.804.295,55 € maximum, et ce afin de pouvoir équilibrer le résultat global des exercices à venir.

Il est important de rappeler qu'au moment de clôturer le budget initial 2025, le montant du droit de tirage 2024, finalement limité à 17,80 millions d'euros, n'avait pas encore été communiqué par le CRAC. Dès lors, ces premières modifications budgétaires de 2025 ont permis d'ajuster le montant de cette tranche 2024 (actuellement limitée à 75%, soit au montant réellement perçu par la Ville de 13,35 millions d'euros), ce qui a un impact à la fois sur l'alimentation des provisions en 2024, sur les charges d'emprunts concernant le remboursement des crédits Oxygène en 2025 et sur le montant des interventions du CRAC en 2025 (soit 100% des intérêts et 15% du capital des trois tranches Oxygène actuellement perçues).

Il importe également de rappeler que le conflit russo-ukrainien, ayant débuté en février 2022, a profondément bouleversé les exercices 2022 et 2023 au vu du haut niveau d'inflation des dépenses (supérieur à 12% plusieurs mois d'affilée en 2022) qui n'avait plus été observé depuis la crise dite « du pétrole », il y a plus de quarante ans. De plus, une hausse significative des taux d'intérêt, tant à court terme qu'à long terme, est observée depuis lors. Ces différents éléments continuent à impacter directement et durablement les projections budgétaires.

La présente section fait le point sur les écarts constatés entre les prévisions budgétaires pour 2025 du plan de gestion 2023-2027 et le budget effectif 2025 après MB1. Les principales modifications qui ont été apportées aux projections sont également développées ci-après.

Pour terminer, un état des lieux est fait sur les différentes mesures adoptées dans le plan de gestion actualisé en décembre 2021 ainsi que sur le suivi des balises d'emprunts après l'élaboration de ces premières modifications budgétaires de 2025.

2. Evaluation du plan de gestion actualisé au regard de la MB1-2025

La présente section établit les écarts entre le budget 2025 après MB1 et les balises qui figurent dans le plan de gestion 2023-2027 adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021, concomitamment au budget initial 2022.

2.1. Résultat et écarts en recettes et dépenses ordinaires

Le tableau qui suit compare les grandes masses budgétaires du présent budget après MB1 à celles qui avaient été prévues au plan de gestion actualisé pour la période 2023-2027.

Libellé	PGA 2023-2027 Prévision 2025	MB1-2025	Ecart entre PGA 2023-2027 et MB1-2025 (€)	Ecart entre PGA 2023-2027 et MB1-2025 (%)
Recettes ordinaires totales à l'exercice propre				
Recettes de prestations	9.246.904,26 €	8.746.589,76 €	- 500.314,50 €	- 5,41%
Recettes de transferts	199.537.548,90 €	225.043.503,49 €	+ 25.505.954,59 €	+ 12,78%
Recettes de dette	5.006.697,05 €	6.496.208,92 €	+ 1.489.511,87 €	+ 29,75%
Recettes de prélèvement	702.885,52 €	50.287.277,71 €	+ 49.584.392,19 €	-
Sous-total des recettes	214.494.035,73 €	290.573.579,88 €	+ 76.079.544,15 €	+ 35,47%
Mesures PGA 2023-2027	+ 1.640.000,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes après mesures PGA 2023-2027	216.134.035,73 €	290.573.579,88 €	+ 74.439.544,15 €	+ 34,44%

Dépenses ordinaires totales à l'exercice propre				
Dépenses de personnel	99.882.592,30 €	112.008.569,04 €	+ 12.125.976,74 €	+ 12,14%
Dépenses de fonctionnement	36.234.778,90 €	42.025.065,57 €	+ 5.790.286,67 €	+ 15,98%
Dépenses de transferts	63.923.818,45 €	79.640.289,07 €	+ 15.716.470,62 €	+ 24,59%
Dépenses de dette	28.679.518,38 €	32.963.236,42 €	4.283.718,04 €	+ 14,94%
Dépenses de prélèvement	0,00 €	23.444.201,60 €	23.444.201,60 €	-
Sous-total des dépenses	228.720.708,03 €	290.081.361,70 €	+ 61.360.653,67 €	+ 26,83%
Mesures PGA 2023-2027	-3.756.508,00 €	0,00 €	-	-
Total des dépenses après mesures PGA 2023-2027	224.964.200,03 €	290.081.361,70 €	+ 65.117.161,67 €	+ 28,95%

Résultat de l'exercice propre				
Total des recettes	214.494.035,73 €	290.573.579,88 €	+ 76.079.544,15 €	+ 35,47%
Total des dépenses	228.720.708,03 €	290.081.361,70 €	+ 61.360.653,67 €	+ 26,83%
Résultat exercice propre	-14.226.672,30 €	+ 492.218,18 €	+ 14.718.890,48 €	-
Mesures PGA en recettes	+ 1.640.000,00 €	0,00 €	-	-
Mesures PGA en dépenses	-3.756.508,00 €	0,00 €	-	-
Résultat de l'exercice propre après mesures PGA	-8.830.164,30 €	+ 492.218,18 €	+ 9.322.382,48 €	-

2.2. Résultat attendu du budget 2025 selon le plan de gestion actualisé

Le résultat attendu de l'exercice propre 2025 au plan de gestion actualisé, avec intégration des mesures PGA 2023-2027, était un mali de 8.830.164,30 €.

Pour rappel, seule la recette de prélèvement relative à la reprise de 702.885,52 € dans la provision « CPAS » était intégrée dans ce résultat projeté pour l'exercice propre 2025.

2.3. Résultat effectif selon le budget 2025 après MB1

Le résultat effectif de l'exercice propre du budget 2025 après MB1 est en boni de 492.218,18 €.

Ce résultat tient à la fois compte de la reprise de provision de 702.885,52 € telle que prévue dans le plan de gestion actualisé et du rapatriement d'un montant de 49.584.392,19 € en provenance du droit de tirage dans le Plan Oxygène de la Région wallonne ainsi que de dépenses de prélèvement suite à l'alimentation de la provision « Plan Oxygène » pour un montant de 23.444.201,60 € (ce montant ayant été déterminé en équilibrant le résultat global de l'exercice 2025).

Nonobstant ces mouvements en recettes et dépenses de prélèvement en lien avec le Plan Oxygène, le résultat de l'exercice propre présenterait un déficit de 25.647.972,41 €, soit en dégradation de 16.817.808,11 € par rapport à la projection 2025 datant de décembre 2021.

Malgré cet écart important commenté dans la note explicative relative au budget initial 2025, une amélioration significative de 3.523.297,77 € est néanmoins à signaler lors de ces premières modifications budgétaires de l'exercice en cours.

Les principaux ajustements traduisant cette réduction du déficit en MB1-2025 sont développés dans les sections suivantes.

2.4. Ecarts détaillés en recettes : ajustements réalisés en MB1-2025

Globalement, les recettes de l'exercice propre sont en augmentation de 74.439.544,15 € par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 (après mesures).

Ces écarts sont expliqués par l'ensemble des ajustements intervenus depuis l'actualisation du plan de gestion fin 2021 et sont repris de façon détaillée dans les tableaux qui suivent.

2.4.1. Recettes de prestations

Recettes de prestations				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB1-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Ventes de bois	33.305,56 €	43.000,00 €	+ 9.694,44 €	+ 29,11%
Locations de patrimoine	591.930,22 €	620.850,00 €	+ 28.919,78 €	+ 4,89%
Locations ADEPS + parking Grognon	892.986,92 €	0,00 €	- 892.986,92 €	- 100,00%
Navettes publiques et modes alternatifs	30.000,00 €	114.800,00 €	+ 84.800,00 €	+ 282,67%
Locations de salles communales	175.151,17 €	225.000,00 €	+ 49.848,83 €	+ 28,46%
Entrées des installations sportives	377.090,17 €	365.000,00 €	- 12.090,17 €	- 3,21%
Remboursements par la Régie foncière (personnel)	845.697,55 €	823.365,53 €	- 22.332,02 €	- 2,64%
Intervention du personnel dans les chèques-repas	340.000,00 €	350.000,00 €	+ 10.000,00 €	+ 2,94%
Intervention des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...)	397.953,00 €	160.000,00 €	- 237.953,00 €	- 59,79%
Enseignement (repas, séjours, photos, ...)	730.000,00 €	900.000,00 €	+ 170.000,00 €	+ 23,29%
Secours - Plan d'urgence	85.514,98 €	200.000,00 €	+ 114.485,02 €	+ 133,88%
Entrées des piscines	600.000,00 €	400.000,00 €	- 200.000,00 €	- 33,33%
Cimetières	360.605,35 €	415.000,00 €	+ 54.394,65 €	+ 15,08%
Bibliothèques	46.363,55 €	30.000,00 €	- 16.363,55 €	- 35,29%
Entrées des installations culturelles	6.181,81 €	6.000,00 €	- 181,81 €	- 2,94%
Récupération du précompte professionnel pour travail en équipes	0,00 €	315.000,00 €	+ 315.000,00 €	-
Autres (recettes Régie foncière, minerval, PARF, ...)	3.734.123,99 €	3.778.574,23 €	+ 44.450,24 €	+ 1,19%
Sous-total des recettes de prestations	9.246.904,26 €	8.746.589,76 €	- 500.314,50 €	- 5,41%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes de prestations après mesures PGA 2023-2027	9.246.904,26 €	8.746.589,76 €	- 500.314,50 €	- 5,41%

Les principaux ajustements en termes de recettes de prestations concernent les concessions aux cimetières (+ 45.000,00 €) et les locations immobilières (+ 20.000,00 €), ces augmentations étant justifiées par une estimation actualisée pour 2025 du service des recettes ordinaires sur base des montants réellement perçus lors de l'exercice précédent.

Pour rappel, il est à souligner que la réduction de précompte professionnel est inscrite sous forme d'une recette de prestations (315.000,00 €) depuis le budget initial 2023 alors qu'elle avait initialement été envisagée comme une réduction au niveau des dépenses de personnel.

De plus, il est signalé depuis la présentation du budget initial 2025 que certaines recettes de prestations ont été adaptées depuis l'élaboration du plan de gestion mais que cela n'a aucune influence sur le résultat budgétaire car ces mouvements sont contrebalancés par des dépenses équivalentes, à savoir notamment :

- Suppression de la recette liée au projet Adeps (- 892.986,92 €) étant entendu que le projet initial a été abandonné, ce qui est neutre budgétairement puisque les dépenses liées au projet Adeps sont également supprimées depuis le budget initial 2024 ;
- Augmentation des recettes liées au Plan d'urgence (+ 114.485,02 €), ce qui est également neutre budgétairement car des dépenses du même montant viennent contrebalancer intégralement cette recette complémentaire ;
- Moindres recettes issues des entrées des piscines (- 200.000,00 €), ce qui s'explique notamment par les travaux à réaliser dans les piscines communales (la réouverture de la piscine de Jambes après d'importantes rénovations est prévue prochainement) ;
- Adaptation des recettes liées aux intervention financières des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...) et à l'enseignement (repas, séjours, photos, ...) pour un montant global défavorable de 67.953,00 €, ce qui est cependant neutre budgétairement car les dépenses y liées sont également en diminution.

2.4.2. Recettes de transferts

Recettes de transferts				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB1-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Fonds des Communes : dotation principale	46.194.858,25 €	51.290.902,13 €	+ 5.096.043,88 €	+ 11,03%
Subvention « Namur Capitale »	6.448.761,28 €	7.240.000,00 €	+ 791.238,72 €	+ 12,27%
Mainmorte	846.899,13 €	785.929,00 €	- 60.970,13 €	- 7,20%
Sous-total des recettes de fonds	53.490.518,66 €	59.316.831,13 €	+ 5.826.312,47 €	+ 10,89%
Additionnels au précompte immobilier	49.353.641,13 €	54.089.013,16 €	+ 4.735.372,03 €	+ 9,59%
Additionnels à l'impôt des personnes physiques	41.921.259,83 €	50.052.220,39 €	+ 8.130.960,56 €	+ 19,40%
Additionnels aux taxes automobiles	1.441.483,45 €	1.661.156,56 €	+ 219.673,11 €	+ 15,24%
Propreté publique - déchets	7.724.156,50 €	7.897.283,00 €	+ 173.126,50 €	+ 2,24%
Vente de sacs poubelles	1.930.431,00 €	1.811.308,00 €	- 119.123,00 €	- 6,17%
Parkings et horodateurs	4.360.000,00 €	5.170.000,00 €	+ 810.000,00 €	+ 18,58%
Délivrance de documents administratifs	491.968,73 €	469.500,00 €	- 22.468,73 €	- 4,57%
Raccordements aux égouts	2.350.575,72 €	2.540.000,00 €	+ 189.424,28 €	+ 8,06%
Urbanisme	387.340,92 €	570.000,00 €	+ 182.659,08 €	+ 47,16%

Taxe sur la force motrice	290.000,00 €	213.000,00 €	- 77.000,00 €	- 26,55%
Enseignes et panneaux publicitaires	1.071.820,08 €	1.100.000,00 €	+ 28.179,92 €	+ 2,63%
Distribution d'écrits publicitaires "toutes boîtes"	680.000,00 €	300.000,00 €	- 380.000,00 €	- 55,88%
Spectacles	680.000,00 €	680.000,00 €	0,00 €	0,00%
Occupation du domaine public	1.086.500,00 €	1.118.000,00 €	+ 31.500,00 €	+ 2,90%
Complément régional	467.425,45 €	787.794,38 €	+ 320.368,93 €	+ 68,54%
Parcelles non bâties	80.000,00 €	82.000,00 €	+ 2.000,00 €	+ 2,50%
Séjours dans les établissements hôteliers	159.181,20 €	245.000,00 €	+ 85.818,80 €	+ 53,91%
Enlèvement de véhicules	300.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €	0,00%
Secondes résidences	58.366,44 €	135.000,00 €	+ 76.633,56 €	+ 131,30%
Etablissements financiers	132.651,00 €	95.000,00 €	- 37.651,00 €	- 28,38%
Immeubles inoccupés	510.050,00 €	350.000,00 €	- 160.050,00 €	- 31,38%
Autres taxes locales	80.490,50 €	144.905,00 €	+ 64.414,50 €	+ 80,03%
Sous-total des recettes de fiscalité	115.557.341,95 €	129.811.180,49 €	+ 14.253.838,54 €	+ 12,33%
Remboursement d'emprunts par la Zone NAGE	640.000,00 €	680.000,00 €	+ 40.000,00 €	+ 6,25%
Subvention pour le fonctionnement de l'enseignement fondamental	2.995.517,66 €	3.200.000,00 €	+ 204.482,34 €	+ 6,83%
Subvention pour le fonctionnement de l'enseignement secondaire	183.673,32 €	174.822,91 €	- 8.850,41 €	- 4,82%
Subvention pour le fonctionnement de l'enseignement de promotion sociale	31.008,50 €	0,00 €	- 31.008,50 €	- 100,00%
Pacte pour fonction publique locale	122.528,93 €	102.472,80 €	- 20.056,13 €	- 16,37%
Subvention ONE - Accueil extrascolaire	105.000,00 €	127.733,00 €	+ 22.733,00 €	+ 21,65%
Subvention unique APE	10.916.193,30 €	11.200.230,81 €	+ 284.037,51 €	+ 2,60%
Subventions PSI	39.132,53 €	0,00 €	- 39.132,53 €	- 100,00%
Prévention FIPI	20.000,00 €	0,00 €	- 20.000,00 €	- 100,00%
Subvention bibliothèques	350.198,64 €	411.390,97 €	+ 61.192,33 €	+ 17,47%
Contrats de sécurité / Cohésion sociale	1.716.725,73 €	1.607.721,13 €	- 109.004,60 €	- 6,35%
Subvention SPW Métropolitain	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	0,00 €	0,00%

Remboursement emprunts Autorité supérieure	1.857.493,77 €	1.814.872,37 €	- 42.621,40 €	- 2,29%
Remboursement CRAC + assainissement	4.067.578,51 €	6.515.032,69 €	+ 2.447.454,18 €	+ 60,17%
Remboursement TONUS	50.371,66 €	50.046,44 €	- 325,22 €	- 0,65%
Subvention RW pour le Guichet énergie	283.222,23 €	264.515,61 €	- 18.706,62 €	- 6,60%
Amendes (administratives, environnement, ...)	1.699.996,65 €	2.200.000,00 €	+ 500.003,35 €	+ 29,41%
Ristournes et interventions d'assurances	360.605,35 €	581.500,00 €	+ 220.894,65 €	+ 61,26%
Remboursement du personnel détaché	1.035.401,50 €	1.622.706,05 €	+ 587.304,55 €	+ 56,72%
Autres subventions	1.709.566,73 €	2.523.322,17 €	+ 813.755,44 €	+ 47,60%
Autres (indemnités d'assurances, points APE CPAS, personnel SONEFA, ...)	805.473,28 €	1.339.124,92 €	+ 533.651,64 €	+ 66,25%
Sous-total des recettes de subsides	30.489.688,29 €	35.915.491,87 €	+ 5.425.803,58 €	+ 17,80%
Sous-total des recettes de transferts	199.537.548,90 €	225.043.503,49 €	+ 25.505.954,59 €	+ 12,78%
Mesures PGA 2023-2027	+ 1.640.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des recettes de transferts après mesures PGA 2023-2027	201.177.548,90 €	225.043.503,49 €	+ 23.865.954,59 €	+ 11,86%

Les ajustements principaux de cette MB1-2025 par rapport au budget initial concernent la dotation au Fonds des Communes qui est en diminution (- 379.337,08 €), ce qui s'explique notamment par le recul de l'inflation depuis le début de l'exercice en cours, les additionnels à l'impôt des personnes physiques en nette baisse (- 691.151,59 €) suite à la réactualisation des projections du SPF Finances ainsi que le remboursement par l'Autorité supérieure des charges du prêt Oxygène (- 1.900.280,08 €), ce qui est toutefois intégralement compensé par de moindres dépenses en charges d'emprunts.

Certaines recettes ont néanmoins été ajustées à la hausse lors de cette MB1 telles que les additionnels au précompte immobilier (+ 566.981,17 €), l'aide exceptionnelle « Namur Capitale » (+ 237.000,00 €) suite à l'indexation de cette dotation rétrocédée partiellement à la Zone de Police (à savoir 143.503,50 € supplémentaires à reverser à la Police en 2025), la mainmorte (+ 118.247,30 €) qui consiste à indemniser les communes du précompte immobilier qu'elles ne perçoivent pas sur des immeubles régionaux et fédéraux d'utilité publique, les additionnels aux taxes automobiles (+ 78.462,00 €), le complément régional « Plan Marshall » (+ 56.618,27 €) ou encore l'inscription du subside FEDASIL (+ 321.761,86 €) qui est une intervention financière fédérale relative aux centres ouverts pour l'accueil des demandeurs d'asile et qui était jusqu'alors systématiquement constatée aux comptes sans avoir été préalablement budgétée.

Pour rappel, il avait été constaté lors de la présentation du budget initial 2025 que la forte augmentation des recettes de transferts par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 s'expliquait principalement par :

- Additionnels au précompte immobilier : + 4.735.372,03 € après MB1 suite à l'indexation du revenu cadastral des biens immobiliers résultant de la forte inflation depuis 2022 ;
- Additionnels à l'impôt des personnes physiques : + 8.130.960,56 € après MB1 suite à l'augmentation estimée des revenus réels de la population par le SPF Finances depuis 2022 ;
- Fonds des Communes : + 5.096.043,88 € après MB1 suite à l'indexation de la dotation résultant notamment de la forte inflation depuis 2022 ;
- Remboursement de charges d'emprunts par le CRAC : + 2.447.454,18 € après MB1, ce qui s'explique quasi-intégralement par la prise en compte, en 2025, des remboursements liés aux tranches 2022 à 2024 du Plan Oxygène (2.572.282,85 € correspondant à 100% de la charge d'intérêts et à 15% de remboursement de capital) ;
- Parkings et horodateurs : + 810.000,00 € (inchangé depuis le budget initial) par rapport aux prévisions du PGA, ce qui s'explique principalement par les recettes issues de la Scan-car qui, pour rappel, ne sanctionne que les véhicules en situation infractionnelle ;
- Subvention « Namur Capitale » : + 791.238,72 € après MB1 suite à l'indexation de ce subside rétrocédé partiellement à la Zone de Police (+ 533.717,04 € après MB1 par rapport au PGA), soit une amélioration budgétaire nette de 257.521,68 € ;
- Amendes (administratives, environnement, ...) : + 500.003,35 € (inchangé depuis le budget initial) suite à l'adaptation de ces recettes sur base des montants réels constatés en 2023 et 2024 concernant uniquement des sanctions financières faisant suite à des comportements infractionnels ;
- Autres subventions : + 813.755,44 € après MB1, ce qui s'explique notamment par la prise en compte du subside FEDASIL (321.761,86 €), par l'ajustement de la budgétisation des subsides relatifs au partenariat « Namur-Masina » et au projet Wallonie-Bruxelles International (ONG Pasco), par l'inscription du subside PIV destiné au fonctionnement ordinaire ou encore par l'indexation de subsides divers ;
- Complément régional : + 320.368,93 € après MB1 suite à l'importante indexation des compensations fiscales « Plan Marshall » visant à compenser, à charge du budget de la Région wallonne, les réductions des recettes fiscales des communes et provinces relatives aux exonérations des taxes additionnelles au précompte immobilier ainsi que, pour les communes, aux exonérations de la taxe industrielle compensatoire et de la taxe sur la force motrice ;
- Subvention unique APE : + 284.037,51 € (inchangé depuis le budget initial) par rapport aux prévisions du PGA, ce qui s'explique à la fois par l'indexation de ce subside (+ 7,00% en 2023 et + 2,02% en 2024) et par la cession de points APE au CPAS suite au transfert de personnel subsidié dans le cadre du transfert du Dispositif d'urgence sociale vers le CPAS depuis le 1^{er} octobre 2023. A noter qu'il n'y a pas d'indexation prévue de ce subside en 2025.

2.4.3. Recettes de dette

Recettes de dette				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB1-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Dividendes IDEFIN (IDEG)	2.394.543,39 €	2.415.657,66 €	+ 21.114,27 €	+ 0,88%
Dividendes AIEG	215.565,94 €	169.900,96 €	- 45.664,98 €	- 21,18%
Dividendes Trans & Wall	0,00 €	15.983,30 €	+ 15.983,30 €	-
Sous total dividendes Intercommunales énergétiques	2.610.109,33 €	2.601.541,92 €	- 8.567,41 €	- 0,33%
Intérêts créditeurs	10.000,00 €	1.000.000,00 €	+ 990.000,00 €	-
Autres dividendes	0,00 €	2.250,00 €	+ 2.250,00 €	-
Bénéfice d'exploitation du Casino (via Régie foncière)	1.881.396,65 €	2.115.031,08 €	+ 233.634,43 €	+ 12,42%
Autres (apports Régie foncière, remboursements emprunts de tiers, ...)	505.191,07 €	777.385,92 €	+ 272.194,85 €	+ 53,88%
Sous-total des recettes de dette	5.006.697,05 €	6.496.208,92 €	+ 1.489.511,87 €	+ 29,75%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des recettes de dette après mesures PGA 2023-2027	5.006.697,05 €	6.496.208,92 €	+ 1.489.511,87 €	+ 29,75%

Aucun ajustement n'a été réalisé lors de cette MB1-2025.

Pour rappel, il avait été constaté lors de la présentation du budget initial que l'important écart favorable des recettes de dette, à savoir 1.489.511,87 €, s'explique principalement par la très forte hausse des intérêts créditeurs des placements de trésorerie en cours et à réaliser en 2025 par le Directeur financier (+ 990.000,00 € par rapport au PGA 2023-2027).

Il est également à pointer la hausse de la recette liée au bénéfice d'exploitation du Casino de Namur (+ 233.634,43 €) et l'augmentation des charges financières à rembourser par la Régie foncière (+ 272.194,85 €), et ce afin d'assurer la concordance des recettes communales avec le budget 2025 de la Régie foncière.

2.4.4. Recettes de prélèvement

Recettes de prélèvement				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB1-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Prélèvements (emprunt de relance, Plan Oxygène, ...)	0,00 €	49.584.392,19 €	+ 49.584.392,19 €	-
Autres prélèvements + reprises dans provisions (CPAS, ...)	702.885,52 €	702.885,52 €	0,00 €	0,00%
Sous-total des recettes de prélèvement	702.885,52 €	50.287.277,71 €	+ 49.584.392,19 €	-
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes de prélèvement après mesures PGA 2023-2027	702.885,52 €	50.287.277,71 €	+ 49.584.392,19 €	-

Aucun ajustement n'a été réalisé lors de cette MB1-2025.

Comme précisé lors de la présentation du budget initial 2025, la très nette augmentation des recettes de prélèvement de 49.584.392,19 € à l'exercice propre provient intégralement de la prise en compte du rapatriement de ce même montant en provenance du droit de tirage de la tranche 2025 (23.804.295,55 €) dans le Plan Oxygène de la Région wallonne cumulé au solde non perçu de la tranche 2023 (25.780.096,64 €), et ce sous réserve de l'approbation de la Région wallonne.

2.5. Ecart détaillé en dépenses : ajustements réalisés en MB1-2025

Globalement, les dépenses de l'exercice propre sont en augmentation de 65.117.161,67 € par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 (après mesures).

Ces écarts sont expliqués par l'ensemble des ajustements intervenus depuis l'actualisation du plan de gestion fin 2021 et sont repris de façon détaillée dans les tableaux qui suivent.

2.5.1. Dépenses de personnel

Dépenses de personnel				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB1-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Traitements du personnel statutaire	18.920.806,43 €	20.537.200,04 €	+ 1.616.393,61 €	+ 8,54%
Pécules de vacances du personnel statutaire	1.418.674,91 €	1.521.848,15 €	+ 103.173,24 €	+ 7,27%
Cotisations sociales du personnel statutaire	2.789.875,71 €	3.000.354,19 €	+ 210.478,48 €	+ 7,54%
Cotisations pensions du personnel statutaire	11.250.556,31 €	12.714.720,77 €	+ 1.464.164,46 €	+ 13,01%
Traitements du personnel contractuel APE	26.127.512,45 €	29.052.479,38 €	+ 2.924.966,93 €	+ 11,19%
Pécules de vacances du personnel contractuel APE	1.897.480,71 €	2.158.475,72 €	+ 260.995,01 €	+ 13,75%
Cotisations sociales du personnel contractuel APE	7.679.639,66 €	8.518.486,48 €	+ 838.846,82 €	+ 10,92%
Traitements du personnel contractuel	15.146.354,63 €	16.936.723,59 €	+ 1.790.368,96 €	+ 11,82%
Pécules de vacances du personnel contractuel	1.022.158,95 €	1.126.884,15 €	+ 104.725,20 €	+ 10,25%
Cotisations sociales du personnel contractuel	4.433.515,34 €	4.904.183,85 €	+ 470.668,51 €	+ 10,62%
Second pilier de pension du personnel contractuel	0,00 €	1.642.104,15 €	+ 1.642.104,15 €	-
Traitements du personnel enseignant subventionné	874,16 €	936,74 €	+ 62,58 €	+ 7,16%
Traitements du personnel enseignant "part propre"	3.014.662,36 €	3.143.174,35 €	+ 128.511,99 €	+ 4,26%
Traitements des mandataires	1.304.718,52 €	1.440.033,04 €	+ 135.314,52 €	+ 10,37%
Cotisations de pensions des mandataires	877.229,71 €	690.004,99 €	- 187.224,72 €	- 21,34%
Assurance-loi	520.713,34 €	1.335.975,59 €	+ 815.262,25 €	+ 156,57%
Service médical du travail	301.772,76 €	333.999,05 €	+ 32.226,29 €	+ 10,68%
Traitements du personnel de la Régie foncière	845.697,55 €	800.046,25 €	- 45.651,30 €	- 5,40%
Chèques-repas + éco-chèques	2.330.348,80 €	2.150.938,56 €	- 179.410,24 €	- 7,70%

Sous-total des dépenses de personnel	99.882.592,30 €	112.008.569,04 €	+ 12.125.976,74 €	+ 12,14%
Mesures PGA 2023-2027	-2.456.508,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de personnel après mesures PGA 2023-2027	97.426.084,30 €	112.008.569,04 €	+ 14.582.484,74 €	+ 14,97%

Certains ajustements ont été réalisés lors de cette MB1, notamment en ce qui concerne l'intégration du Plan d'embauche 2025 (+ 811.404,21 €) afin de tenir compte de l'impact du Plan d'embauche annuel qui n'avait pas encore été décidé lors de l'élaboration du budget initial, l'augmentation du montant annuel relatif aux chèques-repas (+ 133.281,51 €) suite à l'attribution du nouveau marché ayant trait à la fourniture de titres-repas sous format électronique ou encore les ajustements divers actualisés par le DRH permettant une économie globale de 569.284,52 € en 2025.

Pour rappel, comme indiqué lors de la présentation du budget initial 2025, la forte hausse des dépenses de personnel (+ 14.582.484,74 € après MB1) s'explique presque exclusivement par les nombreuses indexations salariales intervenues depuis 2022. En effet, il était impossible de prévoir ces multiples indexations fin 2021 lors de l'actualisation du plan de gestion. Il est également à pointer la mise en place du second pilier de pension pour les contractuels (1.642.104,15 € en 2025 après MB1).

2.5.2. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB1-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Frais administratifs de perception des additionnels à l'I.P.P.	419.212,60 €	471.362,35 €	+ 52.149,75 €	+ 12,44%
Enlèvement et traitement des immondices (y compris achat de sacs)	10.509.036,54 €	10.483.803,72 €	- 25.232,82 €	- 0,24%
Eaux usées (égouttage)	42.355,00 €	36.680,00 €	- 5.675,00 €	- 13,40%
Téléphonie fixe et mobile	342.982,51 €	373.000,00 €	+ 30.017,49 €	+ 8,75%
Informatique	1.739.111,49 €	2.494.000,00 €	+ 754.888,51 €	+ 43,41%
Correspondance	530.604,00 €	1.200.000,00 €	+ 669.396,00 €	+ 126,16%
Documents administratifs	48.000,00 €	37.000,00 €	- 11.000,00 €	- 22,92%
Frais de déplacements et de séjours	509.958,11 €	589.300,00 €	+ 79.341,89 €	+ 15,56%
Frais de représentations et de réceptions	367.349,28 €	358.897,00 €	- 8.452,28 €	- 2,30%
Frais de formation du personnel	167.970,76 €	285.000,00 €	+ 117.029,24 €	+ 69,67%
Frais d'élections	5.000,00 €	15.000,00 €	+ 10.000,00 €	+ 200,00%
Frais de poursuites et de procédures	748.151,64 €	737.650,00 €	- 10.501,64 €	- 1,40%
Charroi (impôt sur les véhicules)	28.121,60 €	27.000,00 €	- 1.121,60 €	- 3,99%

Carburant	565.806,59 €	703.000,00 €	+ 137.193,41 €	+ 24,25%
Eau	549.214,22 €	530.000,00 €	- 19.214,22 €	- 3,50%
Chauffage et éclairage des bâtiments communaux	2.578.835,72 €	5.010.000,00 €	+ 2.431.164,28 €	+ 94,27%
Eclairage public	615.000,00 €	885.000,00 €	+ 270.000,00 €	+ 43,90%
Fournitures administratives	242.500,00 €	93.400,00 €	- 149.100,00 €	- 61,48%
Fournitures techniques	5.453.767,73 €	5.043.292,59 €	- 410.475,14 €	- 7,53%
Matériel pour la voirie (signalisation, entretien, ...)	890.547,49 €	1.193.703,18 €	+ 303.155,69 €	+ 34,04%
Honoraires	342.436,72 €	406.667,00 €	+ 64.230,28 €	+ 18,76%
Navettes publiques	1.219.589,66 €	1.467.500,00 €	+ 247.910,34 €	+ 20,33%
Assurances des bâtiments	183.071,41 €	235.000,00 €	+ 51.928,59 €	+ 28,37%
Frais d'entretien des bâtiments	665.935,36 €	683.600,00 €	+ 17.664,64 €	+ 2,65%
Assurances du charroi	215.378,13 €	180.000,00 €	- 35.378,12 €	- 16,43%
Frais d'entretien du charroi	412.449,11 €	464.000,00 €	+ 51.550,89 €	+ 12,50%
Assurance responsabilité civile	213.066,25 €	391.800,00 €	+ 178.733,75 €	+ 83,89%
Vêtements de travail	300.745,27 €	267.000,00 €	- 33.745,27 €	- 11,22%
Frais extrascolaires (crèches, garderies, ...)	730.000,00 €	900.000,00 €	+ 170.000,00 €	+ 23,29%
Frais enseignement (plaines, classes diverses, ...)	1.146.414,28 €	971.000,00 €	- 175.414,28 €	- 15,30%
Mesures de sécurité et Plan d'urgence	88.305,03 €	200.500,00 €	+ 112.194,97 €	+ 127,05%
Précompte immobilier	387.680,63 €	385.000,00 €	- 2.680,62 €	- 0,69%
Loyers des biens loués	607.366,31 €	711.800,00 €	+ 104.433,69 €	+ 17,19%
Fonctionnement du téléphérique	709.618,12 €	799.411,85 €	+ 89.793,73 €	+ 12,65%
Autres (piscines, enlèvement de véhicules, frais financiers administratifs, ...)	2.659.197,36 €	3.394.697,88 €	+ 735.500,52 €	+ 27,66%
Sous-total des dépenses de fonctionnement	36.234.778,90 €	42.025.065,57 €	+ 5.790.286,67 €	+ 15,98%
Mesures PGA 2023-2027	-700.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de fonctionnement après mesures PGA 2023-2027	35.534.778,90 €	42.025.065,57 €	+ 6.490.286,67 €	+ 18,26%

Les principaux ajustements réalisés lors de cette MB1 concernent la diminution globale de 1.010.000,00 € portant sur différents articles budgétaires suite à une analyse du DGF basée sur les chiffres réels des précédents exercices (chauffage et éclairage des bâtiments, éclairage public, fonctionnement du Tourisme, entretien des bâtiments, ...) ainsi que la diminution globale de 717.720,00 € portant sur une centaine d'articles budgétaires dans le cadre des mesures de gestion nécessaires décidées par le Collège (fonctionnement de l'Enseignement fondamental, carburant des véhicules, frais d'organisation d'événements festifs, ...).

Certains ajustements sont également à signaler en MB1 tels que les navettes publiques et modes alternatifs (- 112.500,00 €) et la logistique urbaine (diminution non structurelle de 100.000 €).

Pour rappel, comme évoqué lors de la présentation du budget initial, la forte hausse des dépenses de fonctionnement de 6.490.286,67 € traduit majoritairement l'explosion du coût des dépenses énergétiques suite au très haut niveau d'inflation connu en 2022. En effet, il est à pointer une augmentation de 2.431.164,28 € (après MB1) pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments communaux, une hausse de 270.000,00 € (après MB1) pour l'éclairage public (consommation et entretien) ainsi qu'un accroissement de 137.193,41 € (après MB1) du carburant nécessaire à l'utilisation de l'ensemble des véhicules de la Ville, et ce malgré les diminutions prévues en MB1.

Une augmentation des dépenses informatiques (+ 754.888,51 € après MB1) est également à signaler, principalement pour renforcer la sécurité du réseau informatique et pour recourir temporairement à des marchés de services afin d'assurer la maintenance du réseau en raison des difficultés à maintenir un cadre constant et à recruter dans les services informatiques (compensé toutefois par une diminution de la masse salariale).

D'autres dépenses ont augmenté telles que les frais de correspondance (+ 669.396,00 € ; montant inchangé en MB1) suite à la forte hausse des courriers transmis (Scan-car et écoles notamment), les navettes publiques (+ 247.910,34 € après MB1) suite à la nouvelle navette pour le centre-ville ou encore le matériel pour la voirie (signalisation, entretien, etc. : + 303.155,69 € après MB1).

2.5.3. Dépenses de transferts

Dépenses de transferts				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB1-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Intervention au CPAS	20.124.565,25 €	24.945.206,00 €	+ 4.820.640,75 €	+ 23,95%
Intervention à la Zone de Police	22.789.645,90 €	27.221.133,32 €	+ 4.431.487,42 €	+ 19,45%
Dotation « Namur Capitale » pour la Zone de Police	3.850.102,96 €	4.383.820,00 €	+ 533.717,04 €	+ 13,86%
Intervention à la Zone de Secours NAGE	4.742.812,05 €	8.986.071,66 €	+ 4.243.259,61 €	+ 89,47%
Primes syndicales	76.000,00 €	76.000,00 €	0,00 €	0,00%
Intervention Fabriques d'église et Maison de la laïcité	1.177.940,88 €	1.418.000,00 €	+ 240.059,12 €	+ 20,38%
Cotisations intercommunales	430.001,89 €	491.523,78 €	+ 61.521,89 €	+ 14,31%
Autres cotisations	161.005,42 €	186.818,54 €	+ 25.813,12 €	+ 16,03%
Subvention Centre culturel régional	1.061.408,73 €	1.059.796,64 €	- 1.612,09 €	- 0,15%
Subvention NEW	396.665,89 €	460.000,00 €	+ 63.334,11 €	+ 15,97%
Subvention Namur Centreville	233.465,76 €	221.115,00 €	- 12.350,76 €	- 5,29%
Subvention Comité Animation Citadelle	371.422,80 €	399.935,00 €	+ 28.512,20 €	+ 7,68%
Subvention cinémas "Art et essais"	242.412,44 €	194.083,76 €	- 48.328,68 €	- 19,94%

Subvention "Art vocal et musiques anciennes"	472.826,53 €	547.182,72 €	+ 74.356,19 €	+ 15,73%
Subvention FIFF	214.709,70 €	200.000,00 €	- 14.709,70 €	- 6,85%
Subvention Office du Tourisme	468.166,36 €	441.110,00 €	- 27.056,36 €	- 5,78%
Subvention Comités Fêtes Wallonie	182.550,00 €	140.000,00 €	- 42.550,00 €	- 23,31%
Subvention Boukè (Canal C)	222.853,68 €	190.000,00 €	- 32.853,68 €	- 14,74%
Subvention SONEFA	2.347.171,45 €	2.632.626,61 €	+ 285.455,16 €	+ 12,16%
Subvention KIKK pour Pavillon numérique	300.000,00 €	280.000,00 €	- 20.000,00 €	- 6,67%
Subventions associations sportives	502.200,00 €	464.300,00 €	- 37.900,00 €	- 7,55%
Subventions associations jeunesse	249.700,00 €	210.602,00 €	- 39.098,00 €	- 15,66%
Subventions associations culturelles	557.210,00 €	1.189.700,00 €	+ 632.490,00 €	+ 113,51%
Intervention dans les emprunts CRAC	766.001,02 €	696.358,02 €	- 69.643,00 €	- 9,09%
Non-valeurs	67.800,00 €	40.570,00 €	- 27.230,00 €	- 40,16%
Subventions sociales	284.881,33 €	593.535,12 €	+ 308.653,79 €	+ 108,34%
Autres (dont projets sociaux, ...)	1.630.298,42 €	1.970.800,90 €	+ 340.502,48 €	+ 20,89%
Sous-total des dépenses de transferts	63.923.818,45 €	79.640.289,07 €	+ 15.716.470,62 €	+ 24,59%
Mesures PGA 2023-2027	-600.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de transferts après mesures PGA 2023-2027	63.323.818,45 €	79.640.289,07 €	+ 16.316.470,62 €	+ 25,77%

Les principaux ajustements réalisés en dépenses de transferts en MB1 concernent les dotations en faveur du CPAS (+ 746.458,19 € globalement) afin que le CPAS puisse boucler son budget initial 2025 ainsi que la dotation spécifique « Namur Capitale » pour la Zone de Police (+ 143.503,50 €) suite à l'augmentation de la dotation perçue (amélioration budgétaire nette de 257.521,68 €).

Des ajustements à la marge sont également prévus au niveau de l'octroi de subsides dès cette MB1. Il est notamment à pointer les subsides pour l'ASBL Centre d'Art Vocal et de Musique Ancienne (+ 30.363,15 €) et l'ASBL Centre Culturel Régional de Namur (20.603,86 €) suite à l'indexation annuelle des subsides versés au CAVEMA et au CCRN, et ce tel que prévu dans les différentes conventions). A contrario, certains subsides ont été supprimés lors de cette MB1, à savoir le subside de 100.000,00 € prévu dans le cadre du Plan d'action « Sécurité, Fragilités, Attractivité » afin de renforcer les effectifs du centre d'accueil de la Croix-Rouge en raison de la fermeture de ce centre d'accueil de Jambes en septembre 2023 et le subside de 50.000,00 € de l'ASBL Namur Boutik suite à la cessation d'activité de cette association namuroise soutenant l'économie locale via la mise à disposition d'une plateforme de e-commerce représentant les commerçantes et commerçants de Namur.

Pour rappel, comme indiqué lors de la présentation du budget initial 2025, la très nette augmentation des dépenses de transferts s'explique presque intégralement par l'augmentation importante des dotations communales :

- Dotations au CPAS : + 4.820.640,75 € après MB1 ;
- Dotation à la Zone de Police : + 4.431.487,42 € (inchangé en MB1) ;
- Dotation « Namur Capitale » pour la Zone de Police : + 533.717,04 € après MB1 ;
- Dotation à la Zone de Secours NAGE : + 4.243.259,61 € (inchangé en MB1) ;
- Dotations aux Fabriques d'église : + 246.059,12 € (inchangé en MB1) ;
- Indexation en 2024 des subventions versées aux Entités para-communales, à savoir le Centre Namurois de la Petite Enfance (SONEFA), le Comité Animation Citadelle (CAC), Namur CentreVille, Namur-Europe-Wallonie (NEW) et l'Office du Tourisme de Namur (OTN), afin que ces associations puissent continuer à mener leurs missions à bien malgré l'explosion de leurs charges depuis 2022 : + 337.894,35 € globalement (inchangé en MB1) par rapport au PGA 2023-2027, et ce suite à l'importante indexation réalisée au budget 2024 pour ces cinq entités ;
- Augmentation des subventions en faveur des associations culturelles : + 632.490,00 € par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027, ce qui se justifie principalement par l'intégration d'un subside de 500.000,00 € en faveur de l'ASBL "Namur, Capitale européenne de la Culture 2030 et au-delà" faisant suite à la sélection de Namur en octobre 2024 comme ville finaliste au titre de Capitale européenne de la Culture en 2030 (la décision finale sera connue en septembre 2025, ce qui déterminera la pérennité de ce subside pour l'ASBL Namur 2030) ;
- Subventions sociales : + 308.653,79 € après MB1, ce qui se justifie principalement par les mesures prises lors de l'exercice 2024 afin de soutenir financièrement les associations travaillant dans les quartiers sociaux, à savoir :
 - Aide alimentaire : + 169.600,00 € de subsides répartis à quatre associations sociales ;
 - Renforcement des structures d'accueil : + 72.500,00 € après MB1 pour une association sociale proposant un accueil de jour.
- Autres subventions : + 340.502,48 € après MB1, ce qui se justifie d'une part par les diminutions actées sur certaines subventions lors de l'élaboration du budget 2025 (primes transition écologique remises au montant « normal », pas de budget participatif à l'initial, subside Régie foncière remis au montant annuel « normal », ...) et d'autre part par l'intégration d'un montant de 700.000,00 € depuis 2024 jusqu'à 2027 inclus afin de soutenir financièrement les commerçants et professions libérales impactés par les travaux d'extension du piétonnier au travers d'une prime unique de 5.000,00 € par commerce ou activité libérale situé dans les rues impactées par le chantier, ce qui n'était pas prévu au PGA 2023-2027.

2.5.4. Dépenses de dette

Dépenses de dette				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB1-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Intérêts débiteurs	25.000,00 €	20.000,00 €	- 5.000,00 €	- 20,00%
Charges d'emprunts "part-propre" + MTN	19.494.779,87 €	18.693.398,92 €	- 801.380,95 €	- 4,11%
Charges d'emprunts TONUS	3.994.231,83 €	9.740.753,22 €	+ 5.746.521,39 €	+ 143,87%
Interventions au CRAC + assainissement	199.987,88 €	48.291,42 €	- 151.696,46 €	- 75,85%
Charges d'emprunts de tiers (dont Régie foncière)	410.992,91 €	728.849,92 €	+ 317.857,01 €	+ 77,34%
Charges d'emprunts de l'Autorité supérieure	1.857.493,77 €	1.814.872,37 €	- 42.621,40 €	- 2,29%
Dette "fonction Police" (1999-2001)	74.220,61 €	102.185,10 €	+ 27.964,49 €	+ 37,68%
Charges rénovation ADEPS	892.986,92 €	0,00 €	- 892.986,92 €	-
Charges des projets d'attractivité urbaine - métropolitaine	874.554,63 €	941.611,41 €	+ 67.056,78 €	+ 7,67%
Charges de la Zone de Secours NAGE	732.069,96 €	822.274,06 €	+ 90.204,10 €	+ 12,32%
Autres (principalement intérêts de retard et remboursements de prêts garantis)	123.200,00 €	51.000,00 €	- 72.200,00 €	- 58,60%
Sous-total des dépenses de dette	28.679.518,38 €	32.963.236,42 €	+ 4.283.718,04 €	+ 14,94%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de dette après mesures PGA 2023-2027	28.679.518,38 €	32.963.236,42 €	+ 4.283.718,04 €	+ 14,94%

Il est à constater, lors de cette MB1, une baisse globale de la dette de 4.316.303,02 € par rapport au budget initial 2025, ce qui s'explique par l'ajustement de la charge de la dette relative à la tranche 2024 du crédit Oxygène (- 3.167.145,21 €) et par l'actualisation des charges d'emprunts (- 1.149.157,81 €) suite à la révision des emprunts en cours par le Directeur financier.

Il est important de rappeler que l'importante hausse de 4.283.718,04 € (après MB1) s'explique à la fois par l'intégration de la charge brute d'emprunts relative aux tranches 2022 à 2024 du Plan Oxygène, évaluée globalement après MB1 à 5.268.176,34 € pour l'exercice 2025 (charge non prévue au PGA 2023-2027 mais compensée partiellement par une recette de 2.572.282,85 après MB1, soit une charge nette de 2.695.893,49 € en 2025) et par la hausse des taux d'emprunts suite aux augmentations successives des taux directeurs décidées par la Banque centrale européenne pour limiter l'inflation.

Enfin, un croisement du volume d'emprunts est à constater en raison notamment des différents projets engagés ou budgétisés subissant des majorations importantes de prix en lien avec la forte inflation subie depuis fin 2021. Il est également important de souligner que la croissance des taux a entraîné une consolidation plus rapide que prévue de toute une série d'emprunts bancaires, et ce afin de limiter l'impact de cette hausse des taux.

2.5.5. Dépenses de prélèvement

Dépenses de prélèvement				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB1-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Alimentation des provisions	0,00 €	23.444.201,60 €	+ 23.444.201,60 €	-
Sous-total des dépenses de prélèvement	0,00 €	23.444.201,60 €	+ 23.444.201,60 €	-
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de prélèvement après mesures PGA 2023-2027	0,00 €	23.444.201,60 €	+ 23.444.201,60 €	-

La très nette augmentation des dépenses de prélèvement à l'exercice propre, à savoir un montant de 23.444.201,60 € (en augmentation de 3.212.028,49 € lors de cette MB1), s'explique exclusivement par l'alimentation de la provision « Plan Oxygène » en 2025, ce qui n'avait pas été prévu lors de l'actualisation du PGA 2023-2027. Ces 23.444.201,60 € ont été déterminés en équilibrant le résultat global de l'exercice 2025.

A noter, une nouvelle fois, que ce montant dépend entièrement de l'accord de la Région wallonne quant au droit de tirage maximum sollicité en 2025 dans le Plan Oxygène et du versement du solde de la tranche 2023 non perçu lors des précédents exercices.

3. Projections actualisées 2026-2030

3.1. Préalable

Pour rappel, les projections quinquennales qui suivent ont été redéfinies dans leurs paramètres et leurs taux lors de l'actualisation du plan de gestion présentée au Conseil du 14 décembre 2021.

La projection quinquennale actualisée tient compte de l'ensemble des informations disponibles à la date du 30 mai 2025, à savoir notamment :

- Une nouvelle base : la MB1-2025 qui intègre notamment les mesures de gestion complémentaires en dépenses de fonctionnement ;
- Un nouvel horizon : 2026-2030 ;
- L'actualisation des prévisions du Bureau fédéral du Plan du 06 mai 2025 concernant la prochaine indexation salariale prévue en mai 2026, les indexations salariales étant ensuite projetées tous les 18 mois à partir de janvier 2028 ;
- De diverses informations obtenues depuis la précédente actualisation, comme par exemple l'actualisation de la dotation au Fonds des Communes et des recettes additionnelles ;
- De la trajectoire actualisée du CPAS ;
- De nouvelles hypothèses en fonction de récents éléments d'information, comme par exemple l'actualisation des charges de la dette en lien avec le crédit Oxygène ;
- De mesures de gestion complémentaires à prévoir dès le budget initial 2026, tant en dépenses de transferts qu'en recettes de prestations et de transferts.

A noter que les ajustements non structurels (exemple : la diminution des dépenses relatives à la logistique urbaine) ont été retranchés de ces projections quinquennales.

Pour rappel, conformément aux instructions du CRAC, le solde non perçu de la tranche 2023 est intégré à la tranche 2025 du crédit Oxygène et le solde non perçu de la tranche 2024 est intégré à la tranche 2026 de cette aide régionale.

Cette approche permet d'obtenir une projection des résultats de l'exercice propre et global tenant compte de la décision du Conseil communal du 28 juin 2022 fixant les quantités maximales susceptibles d'être sollicitées par la Ville dans le cadre du Plan Oxygène afin de respecter le droit de tirage global de 158.695.303,65 € qui avait été réparti de la façon suivante :

- 2022 : 31.739.060,73 € ;
- 2023 : 39.673.825,91 € ;
- 2024 : 47.608.591,10 € ;
- 2025 : 23.804.295,55 € ;
- 2026 : 15.869.530,37 €.

Cette projection 2026-2030 se veut donc la plus réaliste possible en fonction des informations disponibles au moment de leur actualisation. Néanmoins, il est important de rappeler que les nombreuses incertitudes à long terme (fluctuations économiques, événements externes, décisions des Autorités supérieures, ...) rendent cet exercice particulièrement périlleux.

Dès lors, il importe de régulièrement réévaluer les hypothèses de base et d'intégrer les nouvelles informations financières au fil des travaux budgétaires.

3.2. Rappel des résultats de la projection 2023-2027

Pour rappel, la projection actualisée 2023-2027 (après mesures PGA et hors Plan Oxygène) présentée au Conseil du 14 décembre 2021 présentait la trajectoire suivante :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration du BI-2022 Hors prélèvements à l'exercice propre	
Projection 2023	- 2.932.343,49 €
Projection 2024	- 4.696.739,05 €
Projection 2025	- 6.865.572,87 €
Projection 2026	- 8.051.924,18 €
Projection 2027	- 9.122.635,94 €

3.3. Résultats de la projection 2026-2030

Sous réserve des paramètres et des hypothèses qui sous-tendent la projection et de l'intégration des mesures décidées, la tendance 2026-2030 (hors tranches Oxygène de 2025 et 2026 qui ne sont actuellement pas garanties) se présenterait comme suit :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration de la MB1-2025 Hors Plan Oxygène (tranches 2025 et 2026)	
Projection 2026	-24.501.319,85 €
Projection 2027	-28.323.323,36 €
Projection 2028	-30.837.864,66 €
Projection 2029	-32.670.459,26 €
Projection 2030	-34.821.589,27 €

Il est à constater une très nette détérioration des projections comparativement aux prévisions datant de fin 2021, ce qui s'explique par un accroissement de tous les secteurs de dépenses qui est largement supérieur à la hausse des recettes. Pour rappel, seules les charges nettes réelles des tranches 2022 à 2024 du Plan Oxygène (soit 2.695.893,49 € en 2025) sont intégrées dans cette projection (dont la charge nette liée au solde encore à percevoir de 25% de la tranche 2024 dès 2026, soit 252.166,67 €).

Sans la perception des tranches 2025 et 2026, le déficit cumulé des exercices 2025 à 2030 inclus porterait sur un montant global de 134.224.696,77 € après épuisement de l'intégralité des réserves et provisions préalablement constituées.

En cas d'intégration des cinq tranches complètes du Plan Oxygène, il conviendrait dès lors d'y ajouter les charges nettes des tranches 2025 et 2026 incluses à l'horizon 2030, à savoir une charge totale nette supplémentaire de 4.048.656,83 € par an à partir de 2027, portant ainsi le déficit structurel projeté de 2030 à 38.870.246,10 € comme le montre le tableau qui suit :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration de la MB1-2025 Avec prélèvements du Plan Oxygène à l'exercice propre Avec intégration de la charge nette estimée tranches 2025 à 2026 du Plan Oxygène	
Projection 2026	+19.069.464,95 €
Projection 2027	-32.371.980,19 €
Projection 2028	-34.886.521,49 €
Projection 2029	-36.719.116,09 €
Projection 2030	-38.870.246,10 €

En percevant l'intégralité du Plan Oxygène, le déficit cumulé des exercices 2025 à 2030 inclus serait dès lors « limité » à 57.264.147,10 € après épuisement de l'intégralité des réserves et provisions.

D'emblée, il convient de nuancer le résultat de la projection de l'exercice 2026 présenté en boni dès lors que la tranche complète du Plan Oxygène y est prévue (à savoir 45.678.121,47 €). Nonobstant cette aide régionale, le résultat de l'exercice 2026 aurait été présenté en déficit de 26.608.656,52 €. Il est donc à constater une très nette détérioration structurelle s'expliquant par un accroissement de tous les secteurs de dépenses qui est largement supérieur à l'accroissement des recettes.

En tenant compte du résultat du budget 2025 après MB1 tel que présenté ci-avant, c'est-à-dire avec un prélèvement complet de la tranche 2025 du Plan Oxygène (solde non perçu de la tranche 2023 inclus) permettant d'équilibrer le résultat global de l'exercice 2025 tout en alimentant les réserves et provisions d'un montant complémentaire de 23.444.201,60 €, les réserves et provisions mobilisables seraient ainsi estimées au montant global de 66.514.251,82 € au 31 décembre 2025 (cf. page 11).

Malgré la prise en considération de l'ensemble des éléments suivants :

- L'hypothèse très favorable d'un versement intégral des tranches 2025 et 2026 (incluant les soldes non perçus des tranches 2023 et 2024), à savoir un montant cumulé de 95.262.513,66 €, et des mesures envisagées lors du plan de gestion 2023-2027 ;
 - La perception du solde de 25% de la tranche 2024 déjà octroyée par la Région wallonne (à savoir 4.350.000 €) lors de la clôture du compte 2024 ;
 - Les ajustements budgétaires réalisés dès cette MB1-2025 en termes de dépenses de fonctionnement (environ - 1.700.000 €) ;
 - La suppression de l'ensemble des primes (hors primes aux commerçants dans le cadre des travaux d'extension du piétonnier) pour un montant global de - 186.000 € dès 2026 ;
 - Des mesures de gestion complémentaires qui prendront cours dès 2026 en dépenses de transferts (estimation actuelle de - 500.000 € par an) via des diminutions de subsides, à savoir :
 - Réduction de 20% pour la majorité des associations ;
 - Réduction limitée à 10% pour les Entités para-communales (à savoir NEW, le CAC, l'OTN et Namur Centreville), hormis la dotation de la SONEFA non diminuée ;
 - Pas de réduction pour les associations luttant contre la grande précarité ainsi que celles relevant d'un contrat-programme (CAVEMA, CCRN, ...) ou étant subventionnées par l'Autorité supérieure comme les musées via la Fédération Wallonie-Bruxelles ou encore le KIKK pour la gestion du Pavillon numérique via la Région wallonne (enveloppe régionale de 250.000 € par an rétrocédée au KIKK) ;
 - Des mesures de gestion complémentaires dès 2026 en recettes de prestations (estimation actuelle de + 1.200.000 € par an) via la révision des règlements redevances qui seront indexés ;
 - Des mesures de gestion complémentaires dès 2026 en recettes de transferts (estimation actuelle de + 2.400.000 € par an) via une révision des règlements taxes et la création de nouvelles taxes ;
- Ces points relatifs à la révision des taxes et redevances et à la création de nouvelles taxes seront à adopter par le Conseil communal au plus tard en sa séance du 14 octobre 2025 dans le cadre du renouvellement des règlements arrivant à échéance au 31 décembre 2025.
- L'élargissement de la révision ciblée des revenus cadastraux (maisons dites « sans confort ») pour augmenter la recette nette complémentaire des additionnels au précompte immobilier de l'ordre de 1.000.000 € par an dès 2030 (hausse progressive de 250.000 € par an dès 2027),

il est à constater que le Plan Oxygène est non seulement indispensable mais également insuffisant que pour équilibrer les résultats globaux déficitaires prévus dès 2029, et ce malgré la ponction de la totalité des réserves et provisions mobilisables préalablement constituées. En effet, il manquerait un montant cumulé de 57.264.147,10 € afin de pouvoir couvrir les déficits des exercices 2029 et 2030.

Le tableau détaillé des projections 2026-2030 est repris en annexe à la note (cf. pages 65-71).

4. Suivi des ratios d'endettement

La circulaire du 20 décembre 2024, modifiant la circulaire budgétaire 2025 du 30 mai 2025, a apporté certaines précisions quant à la méthode de calcul des ratios d'endettement à appliquer dès les premières modifications budgétaires de cet exercice 2025.

Par ailleurs, il est important de signaler qu'il a été notifié aux communes sous plan de gestion que le ratio des charges financières est désormais ramené à 15,50% contre 17,50% jusque fin 2024.

4.1. Ratio du volume de la dette

Ratio du volume de la dette		
Recettes ordinaires	290.573.579,88 €	Recettes ordinaires de l'exercice propre 2025
Recettes antérieures	168.306,89 €	Recettes ordinaires des exercices antérieurs
Soldes FRO et Provisions	68.022.022,86 €	Soldes présumés FRO et Provisions 2025
Emprunts rapatriés à l'ordinaire	- 49.584.392,19 €	Crédit Oxygène 2025
Recettes globales (RG)	309.179.517,44 €	
Emprunts inscrits au dernier compte clôturé	329.631.177,17 €	Compte 2023
Prévision des emprunts	223.262.770,12 €	Emprunts 2024 et 2025
Situation cumulée de la dette	552.893.947,29 €	
Ratio VD = Situation cumulée de la dette / RG	178,83 %	supérieur à 125,00%
→ Seuil "volume de la dette" (= RG X 125%)		386.474.396,80 €

Il est à constater que le ratio du volume de la dette (178,83%) ne respecte pas le seuil maximal fixé à 125,00% par l'Autorité de tutelle. Cet important dépassement est notamment imputable à l'inscription des recettes compensatoires d'emprunts nécessaires à l'exécution prochaine d'un marché financier ne pouvant attendre la clôture des comptes 2024. Habituellement, les crédits compensatoires ne sont réinscrits qu'une fois le compte de l'exercice précédent clôturé, ce qui n'est présentement pas le cas.

Nonobstant ces 73.561.416,04 € inscrits en recettes compensatoires d'emprunts, le ratio du volume de la dette s'établirait à 155,03%.

4.2. Ratio des charges financières

Ratio des charges financières		
Charges totales des dettes	23.833.481,44 €	Total net des « 21 » et « 91 »
Recettes propres nettes (RPN)	231.956.397,11 €	
Ratio CF = Charges totale des dettes / RPN	10,27 %	inférieur à 15,50%
→ Seuil "charges financières" (= RPN x 15,50%)		35.953.241,55 €

Il est à observer que le ratio des charges financières (10,27%) respecte, quant à lui, le seuil maximal fixé à 15,50%.

Dès lors, l'un de ces ratios d'endettement n'étant pas en dépassement, le service extraordinaire présenté après cette MB1-2025 peut être approuvé par l'Autorité de tutelle conformément aux circulaires budgétaires.

D. Annexes :

1. Tableaux d'évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement
2. Evolution de la charge de la dette
3. Projections 2026-2030 après MB1-2025

1. Tableaux d'évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement

Balises de dépenses de personnel									
Commune / Ville de NAMUR Tableau CRAC	Compte 2023	MB3-2024 après réformation	Budget initial 2025	MB1-2025	Prévision BI-2026 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2027 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2028 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2029 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2030 (avec mesures PGA)
Dépenses de personnel									
TOTAL des dépenses de personnel (DOP)	98.495.716,85 €	107.239.354,05 €	111.620.660,45 €	112.008.569,04 €	116.001.106,00 €	119.391.169,21 €	124.405.519,84 €	128.704.230,56 €	133.304.647,37 €

Dépenses et recettes ordinaires totales (DOT & ROT)									
TOTAL des dépenses hors prélèvement (DOT)	236.538.264,23 €	261.858.831,75 €	271.495.720,59 €	266.637.160,10 €	251.008.751,23 €	258.244.818,00 €	262.608.758,48 €	267.209.155,82 €	272.183.188,61 €
TOTAL des recettes hors prélèvement (ROT)	235.164.883,41 €	234.810.292,92 €	241.621.564,89 €	240.286.302,17 €	280.520.198,96 €	293.608.685,78 €	299.863.235,36 €	306.390.156,52 €	313.605.289,38 €

Balises de personnel convenues avec le CRAC : DOP/DO totales : maximum 42,50% - DOP/RO totales : maximum 43,50%									
Personnel - dépenses : DOP/DOT : max 42,50%	41,64%	40,95%	41,11%	42,01%	46,21%	46,23%	47,37%	48,17%	48,98%
Personnel - recettes : DOP/ROT : max 43,50%	41,88%	45,67%	46,20%	46,61%	41,35%	40,66%	41,49%	42,01%	42,51%

Balises de dépenses de fonctionnement									
Commune / Ville de NAMUR Tableau CRAC	Compte 2023	MB3-2024 après réformation	Budget initial 2025	MB1-2025	Prévision BI-2026 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2027 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2028 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2029 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2030 (avec mesures PGA)
Dépenses de fonctionnement									
TOTAL des dépenses de fonctionnement (DOF)	36.533.832,40 €	43.852.465,22 €	43.722.118,05 €	42.025.065,57 €	43.547.661,99 €	45.045.342,90 €	46.500.648,90 €	48.062.381,66 €	49.679.762,18 €

Dépenses et recettes ordinaires totales (DOT & ROT)									
TOTAL des dépenses hors prélèvement (DOT)	236.538.264,23 €	261.858.831,75 €	271.495.720,59 €	266.637.160,10 €	251.008.751,23 €	258.244.818,00 €	262.608.758,48 €	267.209.155,82 €	272.183.188,61 €
TOTAL des recettes hors prélèvement (ROT)	235.164.883,41 €	234.810.292,92 €	241.621.564,89 €	240.286.302,17 €	280.520.198,96 €	293.608.685,78 €	299.863.235,36 €	306.390.156,52 €	313.605.289,38 €

Balises de fonctionnement convenues avec le CRAC : DOF/DO totales : maximum 17,50% - DOF/RO totales : maximum 18,00%									
Fonctionnement - dépenses : DOF/DOT : max 17,50%	15,45%	16,75%	16,10%	15,76%	17,35%	17,44%	17,71%	17,99%	18,25%
Fonctionnement - recettes : DOF/ROT : max 18,00%	15,54%	18,68%	18,10%	17,49%	15,52%	15,34%	15,51%	15,69%	15,84%

2. Évolution de la charge nette de la dette

Balise coût net de la charge de la dette				
Dépenses totales de dette	Compte 2023	MB3-2024	BI-2025	MB1-2025
	26.859.096,64 €	32.681.276,32 €	37.279.539,44 €	32.963.236,42 €

À augmenter en dépenses					
00080/434-01	Contrib. dans charges du prêt Tonus 2007	139.673,67 €	131.162,02 €	125.506,02 €	125.506,02 €
00081/434-01	Contrib. dans charges du prêt Tonus 2008	553.724,85 €	519.981,12 €	497.558,37 €	497.558,37 €
00082/434-01	Contrib. dans charges solde prêt Tonus 2006	18.023,17 €	18.651,29 €	17.887,12 €	17.887,12 €
00083/434-01	Contrib. dans charges solde prêt Tonus 2007	27.821,10 €	28.790,69 €	27.611,10 €	27.611,10 €
00084/434-01	Contrib. dans charges d'intérêts des autres pouvoirs publics	33.387,53 €	28.044,37 €	27.795,41 €	27.795,41 €
000/211-01	Charges projet Adepts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
138/211AT-01	Charges projets « Attractivité urbaine »	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total augmentation dépenses		772.630,32 €	726.629,49 €	696.358,02 €	696.358,02 €

À déduire en recettes					
00020/464-01	Ristourne CRAC remboursement anticipé	1.090.545,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
000/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	2.231.445,74 €	34.521,63 €	77.761,48 €	77.761,48 €
000/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembour.s.périod.des emprunts	423.466,62 €	284.873,80 €	104.483,33 €	104.483,33 €
00066/464-01	Remboursement par l'Autorité supérieure des charges du prêt Oxygène	1.678.798,78 €	2.105.314,54 €	4.472.562,93 €	4.472.562,93 €
00073/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	129.293,45 €	1.734.134,62 €	1.598.567,49 €	1.598.567,49 €
00080/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	198.581,25 €	407.298,76 €	389.735,12 €	389.735,12 €
00081/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	117.214,04 €	1.614.702,64 €	1.545.073,03 €	1.545.073,03 €
00082/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	4.873,04 €	122.308,65 €	117.297,54 €	117.297,54 €
00083/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	52.283,52 €	188.799,31 €	181.064,01 €	181.064,01 €
00084/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	179,23 €	112.997,78 €	110.850,22 €	110.850,22 €
000818/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	13.967,68 €	2.274,08 €	162,43 €	162,43 €
00074/466-05	Remboursement emprunts Tonus - Hôpitaux	54.605,00 €	51.393,43 €	50.046,44 €	50.046,44 €
124/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	907,59 €	141,16 €	98,99 €	98,99 €
124/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	8.450,08 €	15.099,08 €	13.967,88 €	13.967,88 €
124/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembour.s.périod.des emprunts	1.090.545,01 €	54.605,00 €	54.605,00 €	54.605,00 €
124/893-01	Remb.périodique par les tiers des emprunts à leur charge	2.231.445,74 €	946,33 €	986,72 €	986,72 €
136/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	423.466,62 €	9.507,70 €	8.331,42 €	8.331,42 €

136/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des remboursements.périod.des emprunts	30.599,40 €	31.561,01 €	32.557,31 €	32.557,31 €
131/261SP-03	Remboursement intérêts prêts Service social du personnel	1.230,04 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €
137/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
137/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des remboursements.périod.des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
351/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	281.338,28 €	177.362,89 €	161.331,79 €	161.331,79 €
351/485-48	Rembt charges emprunts par Zone NAGE	737.775,51 €	640.000,00 €	640.000,00 €	640.000,00 €
351/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des remboursements.périod.des emprunts	344.692,64 €	344.692,64 €	344.692,64 €	344.692,64 €
421/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
421/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	18.550,22 €	15.954,30 €	14.627,25 €	14.627,25 €
421/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des remboursements.périod.des emprunts	53.493,24 €	53.493,24 €	53.493,24 €	53.493,24 €
421/893-01	Remb.périodique par les tiers des emprunts à leur charge	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
722/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	56.156,38 €	60.465,00 €	55.674,50 €	55.674,50 €
722/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des remboursements.périod.des emprunts	169.873,38 €	174.532,94 €	179.323,40 €	179.323,40 €
764/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	88.761,11 €	62.158,22 €	59.621,48 €	59.621,48 €
764/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des remboursements.périod.des emprunts	159.823,08 €	160.990,77 €	165.463,30 €	165.463,30 €
771/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	22.802,76 €	25.170,58 €	22.604,29 €	22.604,29 €
771/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des remboursements.périod.des emprunts	56.371,21 €	58.614,22 €	60.946,47 €	60.946,47 €
844/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	21.705,18 €	19.225,25 €	17.141,39 €	17.141,39 €
844/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des remboursements.périod.des emprunts	46.866,52 €	46.866,52 €	46.866,52 €	46.866,52 €
877/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
877/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des remboursements.périod.des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
922/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	190.667,20 €	337.594,52 €	317.810,97 €	317.810,97 €
922/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	88.119,87 €	95.195,83 €	87.457,88 €	87.457,88 €
922/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des remboursements.périod.des emprunts	239.467,35 €	246.584,81 €	253.921,80 €	253.921,80 €
922/893-01	Remb.périodique par les tiers des emprunts à leur charge	283.794,22 €	265.822,91 €	409.953,24 €	409.953,24 €
Total déduction recettes		8.947.677,63 €	9.557.204,16 €	11.651.081,50 €	11.651.081,50 €
Coût net de la charge de la dette		18.684.049,33 €	23.850.701,65 €	26.324.815,96 €	22.008.512,94 €
Evolution N/N-1 (en %)		+ 17,16%	+ 27,65%	+ 10,37%	- 7,72%
Evolution N/N-1 (en €)		+ 2.737.077,45 €	+ 5.166.652,32 €	+ 2.474.114,31 €	- 1.842.188,71 €

3. Projections 2026-2030 après MB1-2025

Rappel des principales hypothèses concernant les projections 2026-2030

- Prise en compte de tous les éléments d'information disponibles au moment de l'actualisation de ces projections 2026-2030 en date du 30/05/2025 ;
- Une nouvelle base : la MB1-2025 qui intègre notamment les mesures de gestion complémentaires en fonctionnement (- 1.700.000 € par an en DOF) ;
- Un nouvel horizon : 2026-2030 ;
- Intégration de l'ensemble des informations disponibles au 30/05/2025, dont notamment :
 - Recettes additionnelles (précompte immobilier, impôt des personnes physiques et taxes automobiles) ;
 - Fonds des Communes et complément régional ;
 - Tranche 2024 du Plan Oxygène limitée au montant de 13.350.000 € (soit 75% de 17.800.000 €) avec impacts en recettes de transferts et en charges de la dette (la charge nette liée au remboursement du solde de 25% de la tranche 2024, soit 4.450.000 € est prévue dès le budget 2026, à savoir une charge nette supplémentaire de 252.166,67 € dès 2026) ;
- Intégration des trajectoires actualisées des différentes Entités consolidées (CPAS, Zones de Police et de Secours et Régie foncière) ;
- Intégration de l'indexation salariale prévue en mai 2026 et hypothèse d'indexation tous les 18 mois à partir de janvier 2028 ;
- Tranche 2025 du Plan Oxygène = 49.584.392,19 € (2025 + solde non perçu de 2023) ;
- Tranche 2026 du Plan Oxygène = 45.678.121,47 € (2026 + solde non perçu de 2024) ;
- Les réserves et provisions mobilisables certaines au 31/12/2023 = 51.112.554,73 € ;
- Les réserves et provisions mobilisables présumées au 31/12/2025 après cette MB1-2025 = 66.514.251,82 € ;
- Les charges d'emprunts « part-propre » (DOD2) sont diminuées de 3 millions d'euros en 2026 pour tenir compte du fait qu'il n'y a pas eu de marché financier en 2024 (marché prévu en 2025, ce qui postpose le remboursement de capital d'un an, soit un plein impact à partir de 2027) ;
- Suppression, dès 2026, de l'ensemble des primes (hors primes liées aux travaux d'extension du piétonnier), soit une économie de 186.000 € par an ;
- Suppression, dès 2028, de la prime de 5.000 € pour les commerces et professions libérales impactés par les travaux d'extension du piétonnier (DOTX) et des 50.000 € pour la promotion et l'animation des commerces (DOF9), soit une diminution globale annuelle de 750.000 € ;
- Prise en compte des mesures de gestion complémentaires (lignes « Mesures PGA ») à prévoir dès le budget initial 2026, tant en dépenses de transferts via la diminution de subsides (estimation : - 500.000 € par an en DOT) qu'en recettes de prestations (estimation : + 1.200.000 € par an en ROP) et en recettes de transferts (estimation : + 2.400.000 € par an en ROT) via une révision des règlements taxes et redevances et la création de nouvelles taxes ;
- Prise en compte progressive (+ 250.000 € par an dès 2027), de l'élargissement de la révision ciblée des revenus cadastraux (maisons dites « sans confort ») devant aboutir, dès 2030, à une recette nette complémentaire des additionnels au précompte immobilier de l'ordre de 1.000.000 € par an.

Projection PGA 2026-2030 - Actualisation au 31-05-2025		Compte 2023	Budget 2024 initial	Budget 2024 après MBS-2024 réforme	Budget 2025 initial	MB1-2025	Budget après MB1-2025	%	Budget 2026 initial	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial
Population	POP	113187	113748	113748	114577				114577		114577		114577		114577		114577
Taux ITP	TXIPP	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%				8,50%		8,50%		8,50%		8,50%		8,50%
Nombre de centimes additionnels au PI	TXADD	2900	2900	2900	2900				2900		2900		2900		2900		2900
I. Recettes																	
RECETTES DE PRESTATIONS																	
Vente de bois	ROP1	29.162,14 €	43.000,00 €	43.000,00 €	43.000,00 €	0,00 €	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €
Locations du patrimoine	ROP2	533.298,97 €	593.089,12 €	596.861,28 €	600.850,00 €	+ 20.000,00 €	620.850,00 €	103,00%	639.475,50 €	103,00%	658.659,77 €	103,00%	678.419,56 €	103,00%	698.772,14 €	103,00%	719.735,31 €
Locations ADEPS + parking Grognon	ROP21	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Navettes publiques et modes alternatifs	ROP22	34.113,68 €	122.800,00 €	114.800,00 €	114.800,00 €	0,00 €	114.800,00 €	100,00%	114.800,00 €	100,00%	114.800,00 €	100,00%	114.800,00 €	100,00%	114.800,00 €	100,00%	114.800,00 €
Location de salles communales	ROP3	216.838,60 €	215.000,00 €	225.000,00 €	225.000,00 €	0,00 €	225.000,00 €	101,00%	227.250,00 €	101,00%	229.522,50 €	101,00%	231.817,73 €	101,00%	234.135,90 €	101,00%	236.477,26 €
Entrées des installations sportives	ROP4	355.820,98 €	365.000,00 €	365.000,00 €	365.000,00 €	0,00 €	365.000,00 €	101,00%	368.650,00 €	101,00%	372.336,50 €	101,00%	376.059,87 €	101,00%	379.820,46 €	101,00%	383.618,67 €
Remboursement par Régie foncière (personnel)	ROP5	837.894,53 €	859.291,90 €	826.124,14 €	823.365,53 €	0,00 €	823.365,53 €	encodé	897.224,31 €	encodé	910.557,70 €	encodé	933.738,76 €	encodé	947.644,14 €	encodé	947.644,14 €
Intervention du personnel dans chèques-repas	ROP6	354.921,55 €	350.000,00 €	350.000,00 €	350.000,00 €	0,00 €	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €
Intervention des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...)	ROP7	143.898,84 €	180.000,00 €	180.000,00 €	160.000,00 €	0,00 €	160.000,00 €	102,00%	163.200,00 €	102,00%	166.464,00 €	102,00%	169.793,28 €	102,00%	173.189,15 €	102,00%	176.652,93 €
Enseignement (repas, séjours, photos, ...)	ROP8	865.006,95 €	825.000,00 €	925.000,00 €	900.000,00 €	0,00 €	900.000,00 €	100,00%	900.000,00 €	100,00%	900.000,00 €	100,00%	900.000,00 €	100,00%	900.000,00 €	100,00%	900.000,00 €
Secours - Plan d'urgence	ROP9	13.905,38 €	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	0,00 €	200.000,00 €	101,00%	202.000,00 €	101,00%	204.020,00 €	101,00%	206.060,20 €	101,00%	208.120,80 €	101,00%	210.202,01 €
Entrées des piscines	ROP10	616.728,20 €	350.000,00 €	350.000,00 €	400.000,00 €	0,00 €	400.000,00 €	encodé	600.000,00 €	101,00%	606.000,00 €	101,00%	612.060,00 €	101,00%	618.180,60 €	101,00%	624.362,41 €
Cimetières	ROP12	353.757,80 €	370.000,00 €	370.000,00 €	370.000,00 €	+ 45.000,00 €	415.000,00 €	101,00%	419.150,00 €	101,00%	423.341,50 €	101,00%	427.574,92 €	101,00%	431.850,66 €	101,00%	436.169,17 €
Bibliothèques	ROP13	41.121,57 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	0,00 €	30.000,00 €	101,00%	30.603,00 €	101,00%	30.909,03 €	101,00%	31.218,12 €	101,00%	31.530,30 €	101,00%	31.530,30 €
Entrées des installations culturelles	ROP14	2.138,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	0,00 €	6.000,00 €	101,00%	6.060,00 €	101,00%	6.120,60 €	101,00%	6.181,81 €	101,00%	6.243,62 €	101,00%	6.306,06 €
Crédit spécial de recettes	ROP15	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Récupération du précompte professionnel pour travail en équipe	ROP23	0,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €	315.000,00 €	0,00 €	315.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €
Autres (recettes Régie, minerval, PARF, ...)	ROPX	3.086.880,99 €	3.818.825,11 €	3.945.032,91 €	3.738.574,23 €	+ 40.000,00 €	3.778.574,23 €	101,00%	3.816.359,97 €	101,00%	3.854.523,57 €	101,00%	3.893.068,81 €	101,00%	3.931.999,50 €	101,00%	3.971.319,49 €
Sous-total des recettes de prestations	ROP	7.485.488,18 €	8.728.006,13 €	8.926.818,33 €	8.641.589,76 €	+ 105.000,00 €	8.746.589,76 €		9.177.469,78 €		9.269.949,14 €		9.373.483,95 €		9.468.975,10 €		9.551.817,75 €
Mesures PGA									1.200.000,00 €	101,00%	1.212.000,00 €	101,00%	1.224.120,00 €	101,00%	1.236.361,20 €	101,00%	1.248.724,81 €
Sous-total des recettes de prestations après mesures PGA									10.377.469,78 €		10.481.949,14 €		10.597.603,95 €		10.705.336,30 €		10.800.542,56 €
RECETTES DE TRANSFERTS																	
Fonds des communes : dotation principale	ROFD51	48.649.825,25 €	50.547.600,43 €	49.634.855,92 €	51.670.239,21 €	- 379.337,08 €	51.290.902,13 €	encodé	51.999.690,49 €	encodé	52.901.333,14 €	encodé	53.828.827,75 €	encodé	54.797.088,51 €	102,50%	55.782.733,86 €
Fonds des communes : dotation spécifique	ROFD52	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Tonus axe 1 + compensation Dexia	ROFD53	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Subvention Namur Capitale	ROFD54	6.910.000,00 €	6.910.000,00 €	7.003.000,00 €	7.003.000,00 €	+ 237.000,00 €	7.240.000,00 €	101,50%	7.348.600,00 €	101,50%	7.458.829,00 €	101,50%	7.570.711,44 €	101,50%	7.684.272,11 €	101,50%	7.799.536,19 €
Compensation réforme fiscale	ROFD55	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Mainmorte	ROFD56	717.141,00 €	667.681,70 €	667.681,70 €	667.681,70 €	+ 118.247,30 €	785.929,00 €	101,50%	797.717,94 €	101,50%	809.683,70 €	101,50%	821.828,96 €	101,50%	834.156,39 €	101,50%	846.668,74 €
Sous-total Fonds des communes	ROFD5	56.276.966,25 €	58.125.282,13 €	57.305.537,62 €	59.340.520,91 €	- 24.089,79 €	59.316.431,13 €		60.146.008,43 €		61.169.845,84 €		62.221.368,14 €		63.215.517,01 €		64.428.938,79 €
Additionnels au précompte immobilier	ROFISC1	50.982.381,51 €	56.538.613,69 €	52.473.147,73 €	53.522.031,99 €	+ 566.981,17 €	54.089.013,16 €	encodé	55.170.793,42 €	encodé	56.274.209,29 €	encodé	57.399.693,48 €	encodé	58.547.687,35 €	encodé	59.718.641,10 €
Additionnels à l'impôt des personnes physiques	ROFISC2	55.568.484,75 €	47.292.098,74 €	48.620.577,40 €	50.743.371,98 €	- 691.151,59 €	50.052.220,39 €	encodé	51.967.723,84 €	encodé	53.743.186,05 €	encodé	55.694.559,96 €	encodé	57.827.914,28 €	103,50%	59.851.891,28 €
Additionnels aux taxes automobiles	ROFISC3	1.472.626,33 €	1.595.892,23 €	1.582.694,56 €	1.582.694,56 €	+ 78.462,00 €	1.661.156,56 €	101,85%	1.691.887,96 €	101,85%	1.723.187,88 €	101,85%	1.755.066,86 €	101,85%	1.787.535,60 €	101,85%	1.820.605,00 €
Propreté publique - déchets	ROFISC4	7.536.430,45 €	7.244.948,70 €	7.516.207,70 €	7.897.283,00 €	0,00 €	7.897.283,00 €	104,00%	8.213.174,32 €	104,00%	8.541.701,29 €	104,00%	8.883.369,34 €	104,00%	9.238.704,12 €	104,00%	9.608.252,28 €
Vente de sacs poubelles	ROFISC5	1.811.308,00 €	1.771.307,50 €	1.801.912,00 €	1.811.308,00 €	0,00 €	1.811.308,00 €	100,00%	1.811.308,00 €	100,00%	1.811.308,00 €	100,00%	1.811.308,00 €	100,00%	1.811.308,00 €	100,00%	1.811.308,00 €
Parkings et horodateurs	ROFISCP	5.007.654,33 €	5.120.000,00 €	5.250.000,00 €	5.170.000,00 €	0,00 €	5.170.000,00 €	100,00%	5.070.000,00 €	100,00%	5.120.000,00 €	100,00%	5.120.000,00 €	100,00%	5.120.000,00 €	100,00%	5.120.000,00 €
Délivrance de documents administratifs	ROFISC6	444.775,05 €	384.500,00 €	460.000,00 €	460.000,00 €	+ 9.500,00 €	469.500,00 €	101,00%	474.195,00 €	101,00%	478.936,95 €	101,00%	483.726,32 €	101,00%	488.563,58 €	101,00%	493.449,22 €
Raccordements aux égouts	ROFISC7	2.292.635,21 €	2.309.492,00 €	2.509.492,00 €	2.509.492,00 €	+ 30.508,00 €	2.540.000,00 €	102,00%	2.590.800,00 €	102,00%	2.642.616,00 €	102,00%	2.695.468,32 €	102,00%	2.749.377,69 €	102,00%	2.804.365,24 €
Urbanisme	ROFISC8	526.626,13 €	485.000,00 €	535.000,00 €	505.000,00 €	+ 65.000,00 €	570.000,00 €	102,00%	581.400,00 €	102,00%	593.028,00 €	102,00%	604.888,56 €	102,00%	616.986,33 €	102,00%	629.326,06 €
Force motrice	ROFISC9	178.019,47 €	230.000,00 €	190.000,00 €	190.000,00 €	+ 23.000,00 €	213.000,00 €	100,00%	213.000,00 €	100,00%	213.000,00 €	100,00%	213.000,00 €	100,00%	213.000,00 €	100,00%	213.000,00 €
Enseignes et panneaux publicitaires	ROFISC11	1.080.095,33 €	1.030.975,81 €	1.100.000,00 €	1.100.000,00 €	0,00 €	1.100.000,00 €	102,00%	1.122.000,00 €	102,00%	1.144.440,00 €	102,00%	1.167.328,80 €	102,00%	1.190.675,38 €	102,00%	1.214.488,88 €
Distribution d'écrits publicitaires "toutes boîtes"	ROFISC12	274.364,39 €	450.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €
Spectacles	ROFISC13	613.878,43 €	680.000,00 €	680.000,00 €	680.000,00 €	0,00 €	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €
Occupation du domaine public	ROFISC14	892.887,11 €	1.136.017,61 €	1.143.000,00 €	1.098.000,00 €	+ 20.000,00 €	1.118.000,00 €	100,00%	1.118.000,00 €	100,00%	1.118.000,00 €	100,00%	1.118.000,00 €	100,00%	1.118.000,00 €	100,00%	1.118.000,00 €
Pylônes GSM	ROFISC15	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Complément régional	ROFISC16	731.176,11 €	731.302,68 €	731.176,11 €	731.176,11 €	+ 56.618,27 €	787.794,38 €	encodé	787.794,38 €	encodé	787.794,38 €	encodé	787.794,38 €	encodé	787.794,38 €	encodé	787.794,38 €
Parcelles non bâties	ROFISC17	81.673,66 €	70.000,00 €	82.000,00 €	82.000,00 €	0,00 €	82.000,00 €	100,00%	82.000,00 €	100,00%	82.000,00 €	100,00%	82.000,00 €	100,00%	82.000,00 €	100,00%	82.000,00 €
Séjours dans établissements hôteliers	ROFISC18	215.866,25 €	153.000,00 €	215.000,00 €	215.000,00 €	+ 30.000,00 €	245.000,00 €	102,00%	249.900,00 €	102,00%	254.898,00 €	102,00%	259.995,96 €	102,00%	265.195,88 €	102,00%	270.499,80 €
Enlèvement de véhicules	ROFISC19	178.065,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €											

Projection PGA 2026-2030 - Actualisation au 31-05-2025		Compte 2023	Budget 2024 initial	Budget 2024 après MBS-2024 réformée	Budget 2025 initial	MB1-2025	Budget après MB1-2025	%	Budget 2026 initial	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial
Remboursement d'emprunts par la Zone NAGE	ROSUB1	737.775,51 €	680.000,00 €	680.000,00 €	680.000,00 €	0,00 €	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €
Subventions personnel enseignant	ROSUB2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement fondamental	ROSUB3	2.947.810,34 €	2.796.347,78 €	3.000.000,00 €	3.200.000,00 €	0,00 €	3.200.000,00 €	103,50%	3.312.000,00 €	103,50%	3.427.920,00 €	103,50%	3.547.897,20 €	103,50%	3.672.073,60 €	103,50%	3.800.596,18 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement secondaire	ROSUB31	167.005,90 €	174.822,91 €	174.822,91 €	174.822,91 €	0,00 €	174.822,91 €	102,50%	179.193,48 €	102,50%	183.673,32 €	102,50%	188.265,15 €	102,50%	192.971,78 €	102,50%	197.796,08 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement promotion sociale	ROSUB32	3.327,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Pacte fonction publique locale	ROSUB33	100.318,73 €	98.038,47 €	100.318,73 €	100.318,73 €	+ 2.154,07 €	102.472,80 €	95,00%	97.349,16 €	95,00%	92.481,70 €	95,00%	87.857,62 €	95,00%	83.464,74 €	95,00%	79.291,50 €
Subvention ONE - Accueil extrascolaire	ROSUB34	155.278,68 €	120.610,00 €	122.724,00 €	122.724,00 €	+ 5.009,00 €	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €
Subvention APE	ROSUB4	11.680.030,36 €	10.982.448,54 €	11.200.230,81 €	11.200.230,81 €	0,00 €	11.200.230,81 €	101,50%	11.368.234,27 €	101,50%	11.538.757,79 €	101,50%	11.711.839,15 €	101,50%	11.887.516,74 €	101,50%	12.065.829,49 €
Rembt APE cotisations sociales "groupe cible"	ROSUB41	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Subventions Plan communal pour l'emploi	ROSUB5	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Subvention PSI	ROSUB6	0,00 €	39.132,53 €	39.132,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Prévention-FIPI	ROSUB7	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Subvention Bibliothèques	ROSUB8	377.671,47 €	377.671,47 €	411.390,97 €	411.390,97 €	0,00 €	411.390,97 €	102,00%	419.618,79 €	102,00%	428.011,17 €	102,00%	436.571,39 €	102,00%	445.302,82 €	102,00%	454.208,87 €
Subventions "fonction police" (1999-2001)	ROSUB9	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Contrat de sécurité / Cohésion sociale	ROSUB10	1.264.541,80 €	1.607.720,73 €	1.607.720,73 €	1.607.721,13 €	0,00 €	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €
Subvention SPW Métropolitain	ROSUB11	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	0,00 €	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €
Remboursement d'emprunts par l'Autorité supérieure	ROSUB12	1.723.535,86 €	1.940.138,92 €	1.971.475,43 €	1.814.872,37 €	- 1.900.280,08 €	1.814.872,37 €	100,00%	1.814.872,37 €	100,00%	1.814.872,37 €	100,00%	1.814.872,37 €	100,00%	1.814.872,37 €	100,00%	1.814.872,37 €
Remboursement CRAC + Assainissement	ROSUB13	5.436.344,10 €	6.387.538,66 €	6.287.830,38 €	8.415.312,77 €	- 1.900.280,08 €	6.515.032,69 €	encodé	8.755.915,51 €	encodé	10.531.009,34 €	encodé	9.246.528,26 €	encodé	8.058.746,69 €	encodé	7.423.209,60 €
Remboursement TONUS	ROSUB16	52.283,52 €	51.393,43 €	51.393,43 €	50.046,44 €	0,00 €	50.046,44 €	encodé	48.850,49 €	encodé	47.654,51 €	encodé	46.421,96 €	encodé	45.329,28 €	encodé	44.066,64 €
Subventions guichet énergie	ROSUB15	283.000,00 €	283.000,00 €	446.085,00 €	312.000,00 €	- 47.484,39 €	264.515,61 €	102,50%	271.128,50 €	102,50%	277.906,71 €	102,50%	284.854,38 €	102,50%	291.975,74 €	102,50%	299.275,13 €
Amendes (administratives, environnement, ...)	ROSUB19	2.250.248,55 €	2.200.000,00 €	2.200.000,00 €	2.200.000,00 €	0,00 €	2.200.000,00 €	101,00%	2.222.000,00 €	101,00%	2.244.220,00 €	101,00%	2.266.662,20 €	101,00%	2.289.328,82 €	101,00%	2.312.222,11 €
Ristournes et interventions des assurances	ROSUB17	588.961,04 €	500.000,00 €	581.500,00 €	581.500,00 €	0,00 €	581.500,00 €	101,00%	587.315,00 €	101,00%	593.188,15 €	101,00%	599.120,03 €	101,00%	605.111,23 €	101,00%	611.162,34 €
Remboursement du personnel détaché	ROSUB18	1.371.496,59 €	1.075.064,62 €	1.230.064,62 €	1.622.706,05 €	0,00 €	1.622.706,05 €	101,00%	1.638.933,11 €	101,00%	1.655.322,44 €	101,00%	1.671.875,67 €	101,00%	1.688.594,42 €	101,00%	1.705.480,37 €
Autres subventions	ROSUB14	3.321.255,20 €	2.578.095,74 €	3.079.486,53 €	2.192.781,56 €	+ 330.540,61 €	2.523.322,17 €	101,00%	2.548.555,39 €	101,00%	2.574.040,95 €	101,00%	2.599.781,36 €	101,00%	2.625.779,17 €	101,00%	2.652.036,96 €
Autres (indemnités assurances, points APE CPAS, personnel SONEFA, ...)	ROSUBX	770.859,93 €	819.975,76 €	1.350.588,70 €	1.339.124,92 €	0,00 €	1.339.124,92 €	100,00%	1.339.124,92 €	100,00%	1.339.124,92 €	100,00%	1.339.124,92 €	100,00%	1.339.124,92 €	100,00%	1.339.124,92 €
Sous-total Subsidies	ROSUB	34.731.744,83 €	34.211.999,56 €	36.034.764,77 €	37.525.552,66 €	- 1.610.060,79 €	35.915.491,87 €		38.518.546,13 €		40.663.637,49 €		39.757.125,78 €		38.955.646,45 €		38.714.626,69 €
Sous-total des recettes de transferts	ROF	221.631.934,04 €	220.515.040,65 €	219.554.169,89 €	226.483.766,21 €	- 1.440.262,72 €	225.043.503,49 €		231.824.434,57 €		238.388.875,35 €		242.093.151,45 €		246.165.926,67 €		250.748.965,66 €
Mesures PGA									2.775.000,00 €	101,00%	3.299.000,00 €	101,00%	3.799.000,00 €	101,00%	4.174.000,00 €	101,00%	4.424.000,00 €
Sous-total des recettes de transferts après mesures PGA									234.599.434,57 €		241.687.875,35 €		245.892.151,45 €		250.339.926,67 €		255.172.965,66 €
RECETTES DE DETTE																	
Intérêts créditeurs	ROD1	918.192,64 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €	0,00 €	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €
Dividendes Holding Communal (Dexia)	ROD2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Dividendes des Intercommunales énergétiques	ROD3	0,00 €	2.600.964,40 €	2.601.541,92 €	2.601.541,92 €	0,00 €	2.601.541,92 €	TOTAL	2.094.879,26 €	TOTAL	2.094.879,26 €	TOTAL	2.094.879,26 €	TOTAL	2.094.879,26 €	TOTAL	2.094.879,26 €
Dividendes IDEFIN (IDEG)	ROD31	2.415.080,14 €	2.415.080,14 €	2.415.657,66 €	2.415.657,66 €	0,00 €	2.415.657,66 €	encodé	1.908.995,00 €	100,00%	1.908.995,00 €	100,00%	1.908.995,00 €	100,00%	1.908.995,00 €	100,00%	1.908.995,00 €
Dividendes AIEG	ROD32	169.900,96 €	169.900,96 €	169.900,96 €	169.900,96 €	0,00 €	169.900,96 €	100,00%	169.900,96 €	100,00%	169.900,96 €	100,00%	169.900,96 €	100,00%	169.900,96 €	100,00%	169.900,96 €
Dividendes INATEL	ROD33	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Dividendes complémentaire IDEFIN	ROD34	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Dividendes Trans & Wall	ROD35	15.982,30 €	15.983,30 €	15.983,30 €	15.983,30 €	0,00 €	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €
Dividendes eau	ROD4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Autres dividendes	ROD5	2.247,71 €	2.250,00 €	2.250,00 €	2.250,00 €	0,00 €	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €
Bénéfice d'exploitation du Casino (Régie foncière)	ROD6	2.030.831,06 €	2.072.471,86 €	2.072.471,86 €	2.115.031,08 €	0,00 €	2.115.031,08 €	102,00%	2.157.331,70 €	102,00%	2.200.478,34 €	102,00%	2.244.487,90 €	102,00%	2.289.377,66 €	102,00%	2.335.165,21 €
Autres recettes financières (principalement apport Régies et remboursement d'emprunts de tiers)	RODX	495.226,38 €	687.118,82 €	653.040,92 €	777.385,92 €	0,00 €	777.385,92 €	100,00%	777.385,92 €	100,00%	777.385,92 €	100,00%	777.385,92 €	100,00%	777.385,92 €	100,00%	777.385,92 €
Sous-total des recettes de dette	ROD	6.047.461,19 €	6.362.805,08 €	6.329.304,70 €	6.496.208,92 €	0,00 €	6.496.208,92 €		6.031.846,88 €		6.074.993,52 €		6.119.003,08 €		6.163.892,84 €		6.209.680,39 €
Mesures PGA																	
Sous-total des recettes de dette après mesures PGA									6.031.846,88 €		6.074.993,52 €		6.119.003,08 €		6.163.892,84 €		6.209.680,39 €
RECETTES DE PRELEVEMENT																	
Prélèvements (Tonus, emprunts de relance, Plan Oxygène, ...)	Tonus2	23.933.428,00 €	47.608.591,10 €	17.800.000,00 €	49.584.392,19 €	0,00 €	49.584.392,19 €	encodé	45.678.121,47 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Autres prélèvements/reprises dans provision CPAS	ROPR	702.885,52 €	702.885,52 €	702.885,52 €	702.885,52 €	0,00 €	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €
Sous-total recettes de prélèvement	ROP	24.636.313,52 €	48.311.476,62 €	18.502.885,52 €	50.287.277,71 €	0,00 €	50.287.277,71 €		46.381.006,99 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €
Mesures PGA																	
Sous-total des recettes de prélèvement après mesures PGA									46.381.006,99 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €

Projection PGA 2026-2030 - Actualisation au 31-05-2025		Compte 2023	Budget 2024 initial	Budget 2024 après MBS-2024 réformée	Budget 2025 initial	MB1-2025	Budget après MBI-2025	%	Budget 2026 initial	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial
2. Dépenses																	
DÉPENSES DE PERSONNEL					Indexation 03/2025				Indexation 05/2026		Pas d'indexation		Indexation 01/2028		Indexation 07/2029		Pas d'indexation
Traitements du personnel statutaire	DOP11	20.723.871,63 €	21.407.758,30 €	20.699.245,78 €	20.661.727,94 €	- 124.527,90 €	20.537.200,04 €	97,87%	20.099.757,68 €	96,87%	19.470.635,27 €	98,20%	19.120.163,83 €	97,20%	18.584.799,24 €	97,20%	18.064.424,86 €
Pécules de vacances du personnel statutaire	DOP12	1.578.300,63 €	1.594.926,07 €	1.497.172,51 €	1.521.848,15 €	0,00 €	1.521.848,15 €	97,87%	1.489.432,78 €	96,87%	1.442.813,54 €	98,20%	1.416.842,89 €	97,20%	1.377.171,29 €	97,20%	1.338.610,50 €
Cotisations sociales du personnel statutaire	DOP13	3.076.821,41 €	3.112.157,54 €	3.070.094,67 €	3.025.952,09 €	- 25.597,90 €	3.000.354,64 €	97,87%	2.936.446,64 €	96,87%	2.844.535,86 €	98,20%	2.793.334,22 €	97,20%	2.715.120,86 €	97,20%	2.639.097,47 €
Cotisations pensions du personnel statutaire	DOP14	8.378.362,34 €	9.618.600,12 €	11.152.532,61 €	12.715.611,71 €	- 890,94 €	12.714.720,77 €	formule	13.464.720,77 €	formule	14.214.720,77 €	formule	14.964.720,77 €	formule	15.714.720,77 €	formule	16.464.720,77 €
<i>dont facture de responsabilisation (avantage 2nd pilier déduit)</i>		-	3.989.042,90 €	3.507.272,79 €	5.123.868,52 €	0,00 €	5.123.868,52 €	encodé	6.139.005,80 €	encodé	7.241.082,60 €	encodé	8.367.410,30 €	encodé	9.453.440,16 €	encodé	10.573.062,51 €
Traitements des APE	DOP21	26.643.388,68 €	28.630.625,29 €	28.468.406,56 €	29.153.694,09 €	- 101.214,71 €	29.052.479,38 €	106,87%	31.048.384,72 €	105,87%	32.870.924,90 €	107,20%	35.237.631,49 €	106,20%	37.422.364,64 €	106,20%	39.742.551,25 €
Pécules vacances des APE	DOP22	1.926.102,95 €	2.095.035,46 €	2.024.048,38 €	2.158.475,72 €	0,00 €	2.158.475,72 €	106,87%	2.306.763,00 €	105,87%	2.442.169,99 €	107,20%	2.618.006,23 €	106,20%	2.780.322,62 €	106,20%	2.952.702,62 €
Cotisations sociales des APE	DOP23	7.666.115,80 €	8.408.953,13 €	8.268.345,63 €	8.544.440,76 €	- 25.954,28 €	8.518.486,48 €	106,87%	9.103.706,50 €	105,87%	9.638.094,07 €	107,20%	10.332.036,85 €	106,20%	10.972.623,13 €	106,20%	11.652.925,77 €
Traitements du personnel contractuel	DOP31	13.266.530,21 €	15.918.121,77 €	15.411.372,38 €	16.699.500,45 €	+ 237.223,14 €	16.936.723,59 €	106,87%	18.100.276,50 €	105,87%	19.162.762,73 €	107,20%	20.542.481,65 €	106,20%	21.816.115,51 €	106,20%	23.168.714,67 €
Pécules de vacances du personnel contractuel	DOP32	979.151,10 €	1.011.282,75 €	1.030.596,28 €	1.126.884,15 €	0,00 €	1.126.884,15 €	106,87%	1.204.301,09 €	105,87%	1.274.993,56 €	107,20%	1.366.793,10 €	106,20%	1.451.534,27 €	106,20%	1.541.529,39 €
Cotisations sociales du personnel contractuel	DOP33	3.695.549,89 €	4.617.076,01 €	4.504.928,53 €	4.827.964,22 €	+ 76.219,63 €	4.904.183,85 €	106,87%	5.241.101,29 €	105,87%	5.548.753,93 €	107,20%	5.948.264,21 €	106,20%	6.317.056,60 €	106,20%	6.708.714,10 €
Second pilier de pension du personnel contractuel (3,088%)	DOP34	1.375.846,88 €	1.582.356,38 €	1.568.569,19 €	1.633.194,72 €	+ 8.909,43 €	1.642.104,15 €	formule	1.642.972,01 €	formule	1.734.404,02 €	formule	1.854.176,96 €	formule	1.963.868,44 €	formule	2.080.244,92 €
Traitements du personnel enseignant subventionné	DOP5	0,00 €	917,58 €	915,89 €	936,74 €	0,00 €	936,74 €	102,87%	963,62 €	101,87%	981,64 €	103,20%	1.013,05 €	102,20%	1.035,34 €	102,20%	1.058,12 €
Traitements du personnel enseignant (part propre)	DOP51	2.638.680,76 €	2.916.508,31 €	3.001.147,93 €	2.977.661,57 €	+ 165.512,78 €	3.143.174,35 €	102,87%	3.233.383,45 €	101,87%	3.293.847,72 €	103,20%	3.399.250,85 €	102,20%	3.474.034,37 €	102,20%	3.550.463,13 €
Traitements personnel police (1999-2001)	DOP6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101,87%	0,00 €	101,87%	0,00 €	101,87%	0,00 €	101,87%	0,00 €	102,20%	0,00 €
Traitements des mandataires	DOP8	1.314.759,35 €	1.415.394,25 €	1.414.502,64 €	1.440.033,04 €	0,00 €	1.440.033,04 €	101,67%	1.464.081,59 €	100,67%	1.473.890,93 €	102,00%	1.503.368,75 €	101,00%	1.518.402,44 €	101,00%	1.533.586,46 €
Cotisations pensions des mandataires	DOP91	653.036,58 €	679.948,22 €	679.948,22 €	690.004,99 €	0,00 €	690.004,99 €	formule	840.004,99 €	formule	1.090.004,99 €	formule	1.140.004,99 €	formule	1.290.004,99 €	formule	1.440.004,99 €
Assurance-loi	DOP92	1.000.000,00 €	1.268.360,53 €	1.262.289,64 €	1.291.027,76 €	+ 44.947,83 €	1.335.975,59 €	101,67%	1.358.286,39 €	100,67%	1.367.386,90 €	102,00%	1.394.734,64 €	101,00%	1.408.681,99 €	101,00%	1.422.768,81 €
Service médical du travail	DOP93	315.161,72 €	328.149,53 €	326.564,27 €	333.999,05 €	0,00 €	333.999,05 €	101,67%	339.576,84 €	100,67%	341.852,00 €	102,00%	348.689,04 €	101,00%	352.175,93 €	101,00%	355.697,69 €
Traitements du personnel de la Régie foncière	DOP94	852.694,31 €	899.563,38 €	841.874,46 €	800.046,25 €	0,00 €	800.046,25 €	102,87%	823.007,58 €	101,87%	838.397,82 €	103,20%	865.226,55 €	102,20%	884.261,54 €	102,20%	903.715,29 €
Quote-part pensions organismes extérieurs	DOP95	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101,50%	0,00 €	101,50%	0,00 €	101,50%	0,00 €	101,50%	0,00 €	101,50%	0,00 €
Personnel téléphérique	DOP96	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102,60%	0,00 €	102,60%	0,00 €	102,60%	0,00 €	102,60%	0,00 €	102,60%	0,00 €
Chèques-repas + éco-chèques	DOPX	2.411.342,61 €	2.020.415,56 €	2.018.053,25 €	2.017.657,05 €	+ 133.281,51 €	2.150.938,56 €	100,00%	2.150.938,56 €	100,00%	2.150.938,56 €	100,00%	2.150.938,56 €	100,00%	2.150.938,56 €	100,00%	2.150.938,56 €
Sous-total des dépenses de personnel	DOP	98.495.716,85 €	107.526.150,19 €	107.239.354,05 €	111.620.660,45 €	+ 387.908,59 €	112.008.569,04 €		116.848.106,00 €		121.102.109,21 €		126.997.678,64 €		132.195.232,53 €		137.712.469,38 €
Mesures PGA									-847.000,00 €		-1.710.940,00 €		-2.592.158,80 €		-3.491.001,98 €		-4.407.822,01 €
Sous-total des dépenses de personnel après mesures PGA									116.001.106,00 €		119.391.169,21 €		124.405.519,84 €		128.704.230,56 €		133.304.647,37 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT																	
Frais administratifs pour perception des additionnels à l'I.P.P.	DOF1	256.200,40 €	448.560,93 €	456.737,03 €	494.155,26 €	- 22.792,91 €	471.362,35 €	1% IPP	519.677,24 €	1% IPP	537.431,86 €	1% IPP	556.945,60 €	1% IPP	578.279,14 €	1% IPP	598.518,91 €
Enlèvement et traitement des immondices (dont achat de sacs)	DOF2	9.840.497,83 €	10.168.105,22 €	10.318.105,32 €	10.503.803,72 €	- 20.000,00 €	10.483.803,72 €	103,00%	10.798.317,83 €	103,00%	11.122.267,37 €	103,00%	11.455.935,39 €	103,00%	11.799.613,45 €	103,00%	12.153.601,85 €
Eaux usées (égouttage)	DOF3	31.036,44 €	40.680,00 €	40.680,00 €	40.680,00 €	- 4.000,00 €	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €
Téléphonie fixe et mobile	DOF4	358.031,57 €	395.000,00 €	405.050,00 €	415.000,00 €	- 42.000,00 €	373.000,00 €	101,50%	378.595,00 €	101,50%	384.273,93 €	101,50%	390.038,03 €	101,50%	395.888,60 €	101,50%	401.626,93 €
Informétique	DOF5	1.858.910,13 €	2.541.055,00 €	2.623.255,00 €	2.479.000,00 €	+ 15.000,00 €	2.494.000,00 €	104,00%	2.593.760,00 €	104,00%	2.697.510,40 €	104,00%	2.805.410,82 €	104,00%	2.917.627,25 €	104,00%	3.034.332,34 €
Correspondance	DOF6	1.007.269,12 €	1.065.000,00 €	1.082.800,00 €	1.200.000,00 €	0,00 €	1.200.000,00 €	102,00%	1.224.000,00 €	102,00%	1.248.480,00 €	102,00%	1.273.449,60 €	102,00%	1.298.918,59 €	102,00%	1.324.896,96 €
Documents administratifs	DOF7	29.994,74 €	30.000,00 €	33.900,00 €	35.000,00 €	+ 2.000,00 €	37.000,00 €	100,00%	37.000,00 €	100,00%	37.000,00 €	100,00%	37.000,00 €	100,00%	37.000,00 €	100,00%	37.000,00 €
Frais de déplacements et de séjours	DOF8	562.516,73 €	523.300,00 €	593.300,00 €	603.300,00 €	- 14.000,00 €	589.300,00 €	103,50%	609.925,50 €	103,50%	631.272,89 €	103,50%	653.367,44 €	103,50%	676.235,30 €	103,50%	699.903,54 €
Frais de représentation et de réception	DOF9	289.826,39 €	573.825,00 €	387.308,90 €	375.825,00 €	- 16.928,00 €	358.897,00 €	103,50%	371.458,40 €	103,50%	384.459,44 €	103,50%	346.165,52 €	103,50%	358.281,31 €	103,50%	370.821,16 €
Frais de formation du personnel	DOF10	150.804,75 €	175.000,00 €	209.000,00 €	230.000,00 €	+ 55.000,00 €	285.000,00 €	103,50%	294.975,00 €	103,50%	305.299,13 €	103,50%	315.984,59 €	103,50%	327.044,06 €	103,50%	338.490,60 €
Frais d'élections	DOF11	63.196,69 €	545.700,00 €	545.700,00 €	15.000,00 €	0,00 €	15.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €
Frais de poursuites et de procédures	DOF12	711.820,44 €	720.000,00 €	730.000,00 €	737.650,00 €	0,00 €	737.650,00 €	102,00%	752.403,00 €	102,00%	767.451,06 €	102,00%	782.800,08 €	102,00%	798.456,08 €	102,00%	814.425,20 €
Charroi (impôt sur véhicules)	DOF13	23.525,24 €	29.000,00 €	29.000,00 €	31.000,00 €	- 4.000,00 €	28.000,00 €	104,00%	28.080,00 €	104,00%	29.203,20 €	104,00%	30.371,33 €	104,00%	31.586,18 €	104,00%	32.849,63 €
Carburant	DOF14	599.141,16 €	753.000,00 €	714.000,00 €	753.000,00 €	- 50.000,00 €	703.000,00 €	104,00%	731.120,00 €	104,00%	760.364,80 €	104,00%	790.779,39 €	104,00%	822.410,57 €	104,00%	855.306,99 €
Eau	DOF15	515.215,12 €	530.000,00 €	530.000,00 €	530.000,00 €	0,00 €	530.000,00 €	102,50%	543.250,00 €	102,50%	556.831,25 €	102,50%	570.752,03 €	102,50%	585.020,83 €	102,50%	599.646,35 €
Chauffage et éclairage des bâtiments	DOF16	5.622.065,39 €	5.510.000,00 €	5.510.000,00 €	5.510.000,00 €	- 500.000,00 €	5.010.000,00 €	103,00%	5.160.300,00 €	103,00%	5.315.109,00 €	103,00%	5.474.562,27 €	103,00%	5.638.799,14 €	103,00%	5.807.963,11 €
Eclairage public	DOF17	869.663,09 €	2.065.000,00 €	1.065.000,00 €	1.065.000,00 €	- 180.000,00 €	885.000,00 €	103,00%	911.550,00 €	103,00%	938.896,50 €	103,00%	967.063,40 €	103,00%	996.075,30 €	103,00%	1.025.957,56 €
Fournitures administratives	DOF18	83.494,65 €	128.500,00 €	128.500,00 €	100.500,00 €	- 7.100,00 €	93.400,00 €	100,00%	93.400,00 €	100,00%	93.400,00 €	100,00%	93.400,00 €	100,00%	93.400,00 €	100,00%	93.400,00 €
Fournitures techniques	DOF19	3.977.882,84 €	5.179.711,07 €	5.584.027,07 €	5.586.758,60 €	- 543.466,01 €	5.043.292,59 €	105,00%	5.400.457,22 €	105,00%	5.670.480,08 €	105,00%	5.954.004,08 €	105,00%	6.251.704,29 €	105,00%	6.564.289,50 €
Matériel voiries (signalisation, entretien, etc.)	DOF20	630.661,96 €	1.160.203,18 €	1.231.203,18 €	1.151.703,18 €	+ 42.000,00 €	1.193.703,18 €	105,00%	1.253.388,34 €	105,00%	1.316.057,76 €	105,00%	1.381.860,64 €	105,00%	1.450.953,68 €	105,00%	1.523.501,36 €
Honoraires	DOF211	340.392,80 €	352.425,														

Projection PGA 2026-2030 - Actualisation au 31-05-2025			Compte 2023	Budget 2024 initial	Budget 2024 après MBS-2024 réformée	Budget 2025 initial	MB1-2025	Budget après MB1-2025	%	Budget 2026 initial	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial
DEPENSES DE TRANSFERTS																		
Intervention au CPAS (montant globalisé)	DOT1	23.389.187,33 €	23.993.064,11 €	24.024.023,11 €	24.198.747,81 €	+ 746.458,19 €	24.945.206,00 €	encodé	24.617.087,71 €	encodé	24.790.864,56 €	encodé	24.830.988,01 €	encodé	25.396.047,86 €	encodé	26.025.537,92 €	
Dotation ordinaire	DOT111	22.658.915,95 €	22.740.028,13 €	22.740.028,13 €	22.790.856,92 €	+ 635.701,29 €	23.426.558,21 €	encodé	23.385.455,14 €	encodé	23.718.270,54 €	encodé	23.691.210,69 €	encodé	24.256.270,54 €	2,50%	24.885.760,60 €	
dont mesure PGA (effort du CPAS)	DOT112	0,00 €	-100.000,00 €	-100.000,00 €	-100.000,00 €	0,00 €	-100.000,00 €	encodé	-800.000,00 €	encodé	-800.000,00 €	encodé	-900.000,00 €	encodé	-950.000,00 €	encodé	-950.000,00 €	
dont déduction collaborative Cabinet de la Présidente du CPAS	DOT113	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 85.760,71 €	- 85.760,71 €	encodé	-88.359,26 €	encodé	-91.186,76 €	encodé	-93.192,87 €	encodé	-95.243,11 €	encodé	-98.290,89 €	
+ Réforme "Articles 60" (neutralité budgétaire vu DOF)	DOT114	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140.000,00 €	0,00 €	140.000,00 €	encodé	140.000,00 €	encodé	140.000,00 €	encodé	140.000,00 €	encodé	140.000,00 €	encodé	140.000,00 €	
Dotation spécifique "Transfert du DUS vers le CPAS"	DOT115	294.038,81 €	1.142.711,32 €	1.212.711,32 €	1.072.711,32 €	+ 100.000,00 €	1.172.711,32 €	encodé	1.072.711,32 €	encodé	1.072.711,32 €	encodé	1.072.711,32 €	encodé	1.072.711,32 €	encodé	1.072.711,32 €	
Dotation spécifique "Second pilier de pension"	DOT116	128.079,60 €	71.283,66 €	71.283,66 €	335.179,56 €	+ 10.756,91 €	345.936,47 €	encodé	158.921,25 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	
Dotation spécifique "Les Trieux"	DOT117	0,00 €	39.041,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	67.066,00 €	encodé	67.066,00 €	encodé	67.066,00 €	
Datations exceptionnelles(énergie, Covid-19, ...)	DOT11X	308.152,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	
Intervention à la Zone de police	DOT12	25.993.615,00 €	26.859.931,99 €	26.859.931,99 €	27.221.133,32 €	0,00 €	27.221.133,32 €	encodé	27.587.285,95 €	encodé	27.958.457,75 €	encodé	28.334.717,53 €	102,50%	29.043.085,47 €	102,50%	29.769.162,60 €	
Dotation Namur Capitale pour la Zone de police	DOT21	4.184.005,00 €	4.184.005,00 €	4.240.316,50 €	4.240.316,50 €	+ 143.503,50 €	4.383.820,00 €	102,00%	4.471.496,40 €	102,00%	4.560.926,33 €	102,00%	4.652.144,85 €	102,00%	4.745.187,75 €	102,00%	4.840.091,51 €	
Intervention à la Zone de secours NAGE	DOT3	9.456.729,09 €	8.986.071,66 €	8.986.071,66 €	8.986.071,66 €	0,00 €	8.986.071,66 €	encodé	9.473.876,40 €	encodé	9.931.035,50 €	encodé	10.261.055,30 €	encodé	10.538.839,80 €	encodé	10.538.839,80 €	
Intervention CHRVS	DOT4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	
Primes syndicales	DOT5	72.059,40 €	76.000,00 €	76.000,00 €	76.000,00 €	0,00 €	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	
Intervention aux Fabriques d'église et Maison de la laïcité	DOT6	1.319.978,83 €	1.359.000,00 €	1.384.000,00 €	1.424.000,00 €	- 6.000,00 €	1.418.000,00 €	102,00%	1.475.287,20 €	102,00%	1.534.888,80 €	102,00%	1.504.792,94 €	102,00%	1.534.888,80 €	102,00%	1.565.586,58 €	
Cotisations intercommunales	DOT7	448.632,35 €	455.002,27 €	476.844,11 €	484.683,06 €	+ 6.840,72 €	491.523,78 €	101,50%	498.896,64 €	101,50%	506.380,09 €	101,50%	513.975,79 €	101,50%	521.685,42 €	101,50%	529.510,71 €	
Autres cotisations	DOT8	164.269,27 €	170.516,83 €	188.241,49 €	194.243,54 €	- 7.425,00 €	186.818,54 €	102,00%	190.554,91 €	102,00%	194.366,01 €	102,00%	198.253,33 €	102,00%	202.218,40 €	102,00%	206.262,76 €	
Subventions Centre Culturel Régional	DOT81	1.018.992,93 €	1.018.992,93 €	1.039.192,78 €	1.039.192,78 €	+ 20.603,86 €	1.059.796,64 €	102,00%	1.080.992,57 €	102,00%	1.102.612,42 €	102,00%	1.124.664,67 €	102,00%	1.147.157,97 €	102,00%	1.170.101,13 €	
Subventions NEW	DOT82	375.800,00 €	460.000,00 €	460.000,00 €	460.000,00 €	0,00 €	460.000,00 €	102,00%	469.200,00 €	102,00%	478.584,00 €	102,00%	488.155,68 €	102,00%	497.918,79 €	102,00%	507.877,17 €	
Subventions Namur Centreville	DOT83	200.000,00 €	225.115,00 €	221.115,00 €	221.115,00 €	0,00 €	221.115,00 €	102,00%	225.537,30 €	102,00%	230.048,05 €	102,00%	234.649,01 €	102,00%	239.341,99 €	102,00%	244.128,83 €	
Subventions Comité Animation Citadelle	DOT84	315.000,00 €	399.935,00 €	399.935,00 €	399.935,00 €	0,00 €	399.935,00 €	102,00%	407.993,70 €	102,00%	416.092,37 €	102,00%	424.414,22 €	102,00%	432.902,51 €	102,00%	441.560,56 €	
Subventions Centre Documentation Actualité	DOT85	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	
Subventions Promotion des Arts Forains	DOT86	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	
Subventions cinémas Art et Essai	DOT87	154.916,29 €	154.916,00 €	185.603,51 €	185.603,51 €	+ 8.480,25 €	194.083,76 €	100,00%	194.083,76 €	100,00%	194.083,76 €	100,00%	194.083,76 €	100,00%	194.083,76 €	100,00%	194.083,76 €	
Subventions Art vocal et musiques anciennes	DOT88	516.819,57 €	516.819,57 €	516.819,57 €	516.819,57 €	+ 30.363,15 €	547.182,72 €	102,00%	558.126,37 €	102,00%	569.288,90 €	102,00%	580.674,68 €	102,00%	592.288,17 €	102,00%	604.133,94 €	
Subventions FIFF	DOT89	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	0,00 €	200.000,00 €	102,00%	204.000,00 €	102,00%	208.080,00 €	102,00%	212.241,60 €	102,00%	216.486,43 €	102,00%	220.816,16 €	
Subventions Office du Tourisme	DOT890	405.000,00 €	441.110,00 €	441.110,00 €	441.110,00 €	0,00 €	441.110,00 €	102,00%	449.932,20 €	102,00%	458.930,84 €	102,00%	468.109,46 €	102,00%	477.471,65 €	102,00%	487.021,08 €	
Subventions Comités des Fêtes de Wallonie	DOT891	139.249,96 €	140.000,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	0,00 €	140.000,00 €	100,00%	140.000,00 €	100,00%	140.000,00 €	100,00%	140.000,00 €	100,00%	140.000,00 €	100,00%	140.000,00 €	
Subventions Bouké (Canal C)	DOT892	190.000,00 €	190.000,00 €	190.000,00 €	190.000,00 €	0,00 €	190.000,00 €	102,00%	193.800,00 €	102,00%	197.676,00 €	102,00%	201.629,52 €	102,00%	205.662,11 €	102,00%	209.775,35 €	
Subventions SONEFA	DOT893	2.156.256,61 €	2.632.626,61 €	2.632.626,61 €	2.632.626,61 €	0,00 €	2.632.626,61 €	102,00%	2.685.279,14 €	102,00%	2.738.984,73 €	102,00%	2.793.764,42 €	102,00%	2.849.693,71 €	102,00%	2.906.632,50 €	
Subventions KIKK	DOT894	280.000,00 €	280.000,00 €	280.000,00 €	280.000,00 €	0,00 €	280.000,00 €	100,00%	280.000,00 €	100,00%	280.000,00 €	100,00%	280.000,00 €	100,00%	280.000,00 €	100,00%	280.000,00 €	
Subventions aux associations sportives	DOT9	453.000,00 €	453.800,00 €	450.800,00 €	464.300,00 €	0,00 €	464.300,00 €	100,00%	464.300,00 €	100,00%	464.300,00 €	100,00%	464.300,00 €	100,00%	464.300,00 €	100,00%	464.300,00 €	
Subventions aux associations jeunesse	DOT91	186.907,54 €	197.336,16 €	209.336,16 €	218.093,00 €	- 7.491,00 €	210.602,00 €	100,00%	210.602,00 €	100,00%	210.602,00 €	100,00%	210.602,00 €	100,00%	210.602,00 €	100,00%	210.602,00 €	
Subventions aux associations culturelles	DOT10	655.296,00 €	680.200,00 €	674.367,00 €	1.191.700,00 €	- 2.000,00 €	1.189.700,00 €	100,00%	1.189.700,00 €	100,00%	1.189.700,00 €	100,00%	1.189.700,00 €	100,00%	1.189.700,00 €	100,00%	1.189.700,00 €	
Intervention dans les Régies (Loisirs + Citadelle)	DOT12	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	
Intervention dans les emprunts CRAC	DOT13	772.630,32 €	726.629,49 €	726.629,49 €	696.358,02 €	0,00 €	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	
Non-valeurs	DOT15	34.311,21 €	53.000,00 €	54.509,01 €	54.500,00 €	- 14.000,00 €	40.570,00 €	100,00%	40.570,00 €	100,00%	40.570,00 €	100,00%	40.570,00 €	100,00%	40.570,00 €	100,00%	40.570,00 €	
Subvention Plan de Cohésion sociale	DOT17	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	
Subventions sociales	DOT18	305.804,00 €	618.054,00 €	598.054,00 €	691.235,37 €	- 97.700,25 €	593.535,12 €	101,00%	599.470,47 €	101,00%	605.465,18 €	101,00%	611.519,83 €	101,00%	617.635,03 €	101,00%	623.811,38 €	
Autres (dont projets sociaux...)	DOTX	1.261.157,64 €	1.888.064,40 €	2.135.209,18 €	2.025.547,90 €	- 54.747,00 €	1.970.800,90 €	101,00%	1.804.508,91 €	101,00%	1.822.554,00 €	101,00%	1.133.779,54 €	101,00%	1.145.117,33 €	101,00%	1.156.568,51 €	
Sous-total des dépenses de transferts	DOT	74.649.618,34 €	77.360.191,02 €	78.085.736,17 €	78.873.402,65 €	+ 766.886,42 €	79.640.289,07 €		80.255.952,46 €		81.537.247,70 €		81.861.144,16 €		83.695.188,97 €		85.339.032,26 €	
Mesures PGA																		

Projection PGA 2026-2030 - Actualisation au 31-05-2025		Compte 2023	Budget 2024 initial	Budget 2024 après MB3-2024 réformée	Budget 2025 initial	MB1-2025	Budget après MB1-2025	%	Budget 2026 initial	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial
3. Récapitulatif, Réserves, ratios CRAC																	
RECAPITULATIF																	
Exercice propre																	
Recettes ordinaires (hors mesures PGA)	ROEP	259.801.196,93 €	283.917.328,48 €	253.313.178,44 €	291.908.842,60 €		290.573.579,88 €		293.414.758,22 €		254.436.703,52 €		257.585.638,48 €		261.798.794,62 €		266.510.463,80 €
Dépenses ordinaires (hors mesures PGA)	DOEP	259.801.196,93 €	283.710.657,92 €	261.858.831,75 €	291.727.893,70 €		290.081.361,70 €		281.867.198,96 €		295.829.625,78 €		302.975.594,16 €		310.411.762,50 €		318.554.327,47 €
Résultat de l'exercice propre (hors mesures PGA)	SLD EP	0,00 €	+ 206.670,56 €	-8.545.653,31 €	+ 180.948,90 €		+ 492.218,18 €		+ 11.547.559,26 €		-41.392.922,27 €		-45.389.955,69 €		-48.612.967,88 €		-52.043.863,67 €
Résultat de l'exercice propre après mesures PGA									+ 16.388.538,26 €		-34.580.982,27 €		87.254.436,89 €		39.181.000,71 €		-41.422.330,77 €
Exercice antérieurs																	
Recettes en antérieurs	ROANTZ	15.491.947,69 €	0,00 €		0,00 €	+ 168.306,89 €	168.306,89 €										
Dépenses en antérieurs	DOANTZ	12.087.176,34 €	40.380,03 €		16,93 €	+ 479.576,17 €	479.593,10 €										
Résultat des exercices antérieurs (mesure correctrice PGA)	SLD ANT	3.404.771,35 €	-40.380,03 €	919.439,35 €	-16,93 €		-311.286,21 €	formule	+ 2.380.837,66 €	formule	+ 2.469.934,04 €	formule	+ 2.548.887,36 €	formule	+ 2.642.816,59 €	formule	+ 2.732.786,65 €
Résultat des prélèvements hors exercice propre HORS MESURE PGA					0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Résultat des prélèvements hors exercice propre	SLD PREL	-3.404.771,35 €	-166.290,53 €	-416.290,54 €	-180.931,97 €		-180.931,97 €		-180.931,97 €		-180.931,97 €		-180.931,97 €		-180.931,97 €		-180.931,97 €
Exercice Global																	
RECETTES	ROGLOB	275.293.144,62 €	283.917.328,48 €	253.313.178,44 €	291.908.842,60 €		290.741.886,77 €		293.414.758,22 €		254.436.703,52 €		257.585.638,48 €		261.798.794,62 €		266.510.463,80 €
DEPENSES	DOGLOB	275.293.144,62 €	283.751.037,95 €	262.275.122,29 €	291.908.842,60 €		290.741.886,77 €		282.048.130,93 €		296.010.557,75 €		303.156.526,13 €		310.592.694,47 €		318.735.259,44 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE HORS MESURES PGA	SLD GLOB	0,00 €	0,00 €	-8.042.504,50 €	0,00 €		0,00 €		13.747.464,95 €		-39.103.920,19 €		-43.022.000,29 €		-46.151.083,26 €		-49.492.009,00 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE AVEC MESURES PGA		0,00 €	0,00 €	-8.042.504,50 €	0,00 €		0,00 €		19.069.464,95 €		-32.371.980,19 €		-34.886.521,49 €		-36.719.116,09 €		-38.870.246,10 €
Solde des réserves et provisions mobilisables			51.112.554,77 €	43.070.050,77 €	63.302.223,33 €	+ 3.212.028,49 €	66.514.251,82 €		85.583.716,77 €		53.211.736,58 €		18.325.215,08 €		-18.393.901,01 €		-57.264.147,10 €

